



# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2011

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
AC/SM/MB

Le jeudi 15 décembre 2011 à 15 heures, le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 8 décembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

\*\*\*

## APPEL NOMINAL par Monsieur le Maire

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations :

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Jean LEONETTI,  
Mme Cléa PUGNAIRE à Mme Anne-Marie DUMONT,  
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER,  
M. Henri CHIALVA à M. Michel GASTALDI,  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Monique CANOVA,  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER,  
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

### Absents :

M. Jonathan GENSBURGER

*Présents : 41 / procurations : 7 / absent : 1*

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur GILLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Monsieur le Maire** : La proposition de la Communauté d'agglomération était le bilan administratif de l'extension des communes et du canton de Coursegoules mais j'ai proposé compte tenu de l'importance du Conseil municipal d'aujourd'hui, et de la période, que nous reportions cette présentation à la prochaine fois. Donc pour une fois, la Communauté d'agglomération ne présentera pas d'état des lieux dans ce Conseil.

## MONSIEUR LEONETTI

### **00-1 - DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE - DÉCISIONS - COMPTE RENDU**

#### **M. LEONETTI**

Intervention de Monsieur AUBRY.

#### **M. AUBRY**

Monsieur le Maire, chers collègues. On voulait intervenir justement sur le sixième point.

*06- décision du 14/11/11 : SPORTS - INSTALLATIONS SPORTIVES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN STADE, D'UN GYMNASE ET D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DE L'ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE (OGEC) DE L'ECOLE ET COLLEGE NOTRE DAME DE LA TRAMONTANE AU PROFIT DE LA COMMUNE D'ANTIBES JUAN LES PINS*

C'est la convention de mise à disposition du stade, du gymnase et de l'aire de stationnement du collège de la Tramontane, par l'organisme de gestion de l'enseignement catholique.

Donc c'est un renouvellement, on intervient assez régulièrement sur ce sujet. Nous persistons à nous interroger sur le fait qu'une partie non négligeable de ce qui est recouvert par les termes "stade" ou "gymnase", a été construite aux frais de la Municipalité.

Vous nous répondiez lors de la séance du 17 décembre, que la Ville du fait qu'elle a participé financièrement à la construction d'équipements bénéficiaire, je vous cite, "des tarifs particulièrement attractifs". Or, la redevance horaire de 23,62 euros pour l'utilisation du stade ou de 17,56 euros pour celle du gymnase, ne nous paraît pas, comme vous le dites, particulièrement attractive en termes de prix. Puisque si on compare avec les prix faits par le Conseil régional sur des terrains où la Municipalité n'a pas nécessairement participé financièrement aux constructions, on s'aperçoit que les tarifs sont totalement du même ordre.

Donc, on voudrait toujours savoir quel a été l'intérêt de la Commune à financer ces équipements sportifs puisque à terme ces équipements sportifs, certes que nous n'entretiens pas, nous coûtent. Je vous remercie.

#### **M. LEONETTI**

Monsieur AUBRY, vous pouvez le répéter chaque fois que vous venez. Pour vous donner un exemple, le lycée de Valbonne a bénéficié d'un terrain de la Communauté d'agglomération. Il n'a pas changé ses tarifs pour autant. Les 23 euros de l'heure pour un gymnase, si vous tenez compte de la sécurité, du chauffage, de la mise à disposition, c'est un tarif attractif.

Ensuite, ça ne nous appartient pas. La décision est allée en justice. On est même allé en justice et la justice a décidé que ces terrains appartenaient à l'OGEC. On peut s'agiter mais ça ne nous appartient pas et il y a beaucoup de choses dans laquelle la Ville a contribué à construire qui appartient à la Région : l'ensemble des lycées par exemple, le lycée Audiberti par exemple. Et pour autant quand on demande l'utilisation du lycée Audiberti, on paie une redevance.

Donc ça n'est pas un élément qui est discriminant. Alors si on paie une redevance pour ce que l'on a payé à la Région alors que l'on est toujours propriétaire et que l'on paie une redevance à l'OGEC alors qu'on n'est pas propriétaire et que les tarifs sont similaires, ça me paraît plutôt une gestion équilibrée et je continue à dire que le tarif est attractif. Parce que quand je demande la location d'un bâtiment qui appartient à la Ville et dont la Région a l'utilisation parce qu'elle l'a construit, il y a quand même une attractivité tarifaire qui devrait être plus importante que lorsque je demande à utiliser un terrain privé ou un gymnase, dans lequel la Ville n'a pas de propriété à revendiquer.

Je redonne tranquillement l'explication, on peut toujours en redébattre tant que vous voulez, mais l'explication est là. Voilà. Effectivement ce sont les mêmes tarifs que les services publics font à la Ville d'Antibes alors que la plupart du temps, la Ville d'Antibes est propriétaire des terrains et que là, la Ville n'est pas propriétaire du terrain.

Il n'y a pas de vote donc on passe à la délibération suivante.

## **00-2 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS - ÉTAT DES EFFECTIFS ET DES GRADES - APPROBATION**

### **M. LEONETTI**

La Gauche, l'Écologie. Monsieur PIEL.

### **M. PIEL**

J'expliquerai le vote qui va être une abstention sur cette délibération à l'occasion du numéro 00-4 puisque j'ai regroupé mon intervention sur les trois dossiers.

### **M. LEONETTI**

D'accord. Cela veut dire que vous prendrez la parole au 00-4.

Nous passons au vote. Qui est contre ? S'abstient ? 7.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS).

## **00-3 - PERSONNEL MUNICIPAL - CONCOURS ET EXAMENS - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES ALPES MARITIMES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **M. LEONETTI**

Au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

## **00-4 - PERSONNEL MUNICIPAL - PÉRIODE DE SURCROÎT D'ACTIVITÉ 2012 - RECRUTEMENT AGENTS TEMPORAIRES**

### **M. LEONETTI**

Je retrouve l'intervention de Monsieur PIEL sur la 00-2, la 00-4. On vous écoute Monsieur PIEL.

### **M. PIEL**

La 00-2, la 00-4 et la 00-5, celle-ci donc parce que la suivante concerne le personnel saisonnier pour le nettoyage de Juan-les-Pins. Voilà, mais je vais être très rapide.

Il y a un instant nous n'avons pas voté l'état des effectifs. Pour nous, ce rapport, mais aussi celui qui va suivre sur le nettoyage de Juan-les-Pins sont liés, donc les trois rapports sont liés.

L'état des effectifs que vous nous avez présenté, est de 2 237 emplois. L'effectif budgétaire qui figure dans le dossier de budget qui va être discuté tout à l'heure est lui de 2 153 emplois, c'est-à-dire 84 emplois de moins. Et l'effectif pourvu qui figure toujours dans le document budgétaire, y compris des non titulaires ou des temps partiels, est de 1 986 c'est-à-dire 167 emplois en moins par rapport à l'effectif budgétaire.

Et vous nous proposez là de voter ce que l'on appelle des équivalents, donc 475 mois dans cette délibération et 140 mois dans la délibération suivante. Donc la jauge étant l'équivalent/mois, cela représente l'équivalent d'environ 50 emplois à temps plein et à l'année. Bien sûr, nous sommes conscients que le besoin d'emplois saisonniers est réel. Mais nous le voterons dans une délibération future. Nous sommes conscients que certains emplois qui figurent là dans cette délibération doivent effectivement être pourvus par des emplois saisonniers.

Mais voici quelques exemples qui eux nous posent problème. Dans ces équivalents/mois, la police municipale va être renforcée et pourtant il y a actuellement 13 emplois non pourvus de policiers municipaux.

Un autre secteur qui bénéficie des équivalents/mois, la propreté urbaine et pourtant il y a 29 emplois qui ne sont pas pourvus.

Le sport, 5 emplois non pourvus qui figurent dans les emplois évidemment saisonniers.

Et puis les services administratifs avec 32 emplois non pourvus, le social 44 emplois dont effectivement 28 ATSEM qui ne travailleront pas cet été, mais 44 emplois en tout et l'animation qui est aussi prévue dans cette délibération, 30 emplois non pourvus au niveau du budget que nous allons voter tout à l'heure.

Pourtant les besoins de présence humaine, par exemple, pour la sécurité, pour la propreté, au niveau administratif et social sont aussi importants toute l'année. Il n'y a pas là de saison. Nous sommes donc bien devant une application insidieuse, on pourrait dire larvée, de la RGPP. Alors vous pourrez être fier tout à l'heure, au moment du vote du budget, de votre capacité à gérer l'emploi. Mais derrière cette gestion drastique, il y a des hommes et des femmes qui souffrent au travail, qui voient leur charge d'activité augmenter dans une ville où il n'y a jamais eu autant de chômeurs.

### **M. LEONETTI**

Vous évoquez plusieurs problèmes. Le premier et vous le reconnaissez, c'est que cette ville parce que elle est touristique, qu'elle est sur la Côte d'Azur, a une saisonnalité. Et donc vous ne contestez pas le fait qu'on ait des emplois saisonniers bien que ce soit une délibération qui intervienne en partie sur la 00-4 mais en partie sur celle qui suit.

Concernant la 00-4, les emplois saisonniers en particulier sur le nettoyage et je le redirai, ont été créés à la suite de la diminution de la prestation privée. Et donc en réalité, on a considéré que l'activité privée qui existait ne donnait pas un bon rapport qualité/prix, on a diminué les prestations, on les a remplacés par une partie d'activité saisonnière.

Ensuite, le deuxième point pour la police et spécifiquement pour la police municipale, la négociation syndicale a fait jour une revendication qui était que au moment où nous avons quasiment supprimé les heures supplémentaires, la police municipale a préféré une augmentation des heures supplémentaires dans un pool avec des effectifs qui étaient limités. C'est un choix. S'ils veulent que l'on renégocie ce type de choix, je suis prêt à le faire. Mais aujourd'hui, les policiers municipaux préfèrent, pardon d'employer cette formule, "travailler plus pour gagner plus". C'est leur choix et donc c'est une négociation dont j'ai bien compris d'ailleurs que la police municipale était essentiellement représentée par la CGT au niveau du personnel.

Le troisième point, vous évoquez l'état des effectifs et l'état des emplois. Mais vous savez, vous le savez. Vous ne pouvez pas ne pas le savoir, que l'état des effectifs est toujours plus important que l'état des emplois pour une bonne et simple raison, c'est que chaque fois que vous avez une augmentation de grade, une réussite à un concours, vous n'êtes pas obligé de délibérer chaque fois et donc vous avez un pool supplémentaire d'agents qui vous permettent de faire accéder l'agent qui vient d'avoir une qualification supplémentaire à un poste dans lequel il peut prétendre sans qu'il y ait une nouvelle délibération.

Donc sur ce plan-là, il y a aucun problème. Effectivement si vous regardez le nombre d'emplois que vous avez cité, c'est une centaine d'emplois. Est-ce que c'est sérieux de dire qu'il faudrait 100 emplois de plus à la ville d'Antibes aujourd'hui. Non ! Donc vous savez bien un qu'il y a un pool d'emplois supplémentaires dans les effectifs qui permettent aux agents qui ont réussi un concours, qui ont des avancements au grade ou à la fonction de pourvoir ces emplois sans redélibérer. Et vous savez aussi que la saisonnalité nous oblige et c'est une bonne gestion de faire en sorte qu'il y ait un volant d'activité saisonnier dont je rappelle que l'essentiel de ce volant d'activité a été récupéré sur une activité privée dont on a diminué les prestations et le financement.

Au vote : Qui est contre ? S'abstient ? 3.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

## **00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - NETTOYAGE DE JUAN LES PINS 2012 - OPTIMISATION ET ADAPTATION DES EFFECTIFS ET MOYENS**

### **M. LEONETTI**

La Gauche et l'Écologie – PS et Verts. Vous ne réintervenez pas Monsieur PIEL ?  
PS et Verts, Monsieur AUBRY.

### **M. AUBRY**

Monsieur le Maire, chers collègues. Il est tout à fait normal que le surcroît d'activité saisonnière en été conduise le Conseil municipal à recourir à l'emploi d'agents non titulaires saisonniers ou occasionnels. Par contre, nous constatons que la délibération fait référence au fait que la régie ne couvre pas l'ensemble du territoire de la commune et donc en partie fait référence à une entreprise privée sur Juan-les-Pins.

Donc au sujet justement de ces prestations d'une entreprise, il est écrit dans la délibération qui nous est présentée, "les prestations de l'entreprise restent limitées au matin et ont fait l'objet d'une nouvelle répartition géographique par une reprise en régie de certains secteurs". La même mention figurait déjà l'année dernière sur la délibération similaire.

Or, le marché que détient cette entreprise arrive à terme normalement le 31 décembre de cette année. Il y a eu un avenant qui prolonge ce marché de cinq mois. Initialement, il était de quatre ans.

Et un nouveau marché, mais qui devrait durer trois ans, va être lancé et d'après ce que j'ai compris, au contraire, cette entreprise aura des missions ponctuelles en dehors du territoire initial sur Juan-les-Pins, justement en cas de surcroît d'activité. Je vais venir à ma réflexion. Donc ce que nous souhaitons, c'est avoir une clarification pour l'été 2012 où il y aura le nouveau marché et le recours à des agents saisonniers, des rôles respectifs de la régie pour ce qui est des agents non titulaires saisonniers et de ce qui sera effectivement confié à cette entreprise privée ou à une autre entreprise privée, puisqu'il y a un marché qui est lancé. Je vous remercie.

### **M. LEONETTI**

Il y a l'appel d'offres Monsieur AUBRY, je n'ai pas le résultat de l'appel d'offres.

### **M. AUBRY**

Non, puisqu'il n'a pas été lancé actuellement.

### **M. LEONETTI**

Si. Enfin le renouvellement de l'appel d'offres a été lancé, je suppose. Puisque on a mis cinq mois, je suppose que l'on doit avoir un résultat. J'ai cru comprendre que le résultat était infructueux et que l'appel d'offres était relancé. Donc il y a une relance d'appel d'offres. Dans ce contexte, nous verrons ces offres qui apparaissent au niveau de l'appel d'offres.

Que s'est-il passé ? Pour refaire un résumé simplifié, on a eu une première entreprise qui ne donnait pas satisfaction. Cette entreprise a été changée à un moment donné par une autre entreprise. Cette entreprise qui avait à un moment donné un tarif attractif moins cher que si on avait travaillé en régie, a décidé au bout de trois ans d'augmenter ses tarifs de 40 %. Je n'ai pas accepté cette augmentation et j'ai réduit drastiquement les propositions de l'appel d'offres privé pour les remplacer par du service public en partie avec des saisonniers puisque c'est la période... c'est la zone de Juan-les-Pins et c'est la période estivale.

Aujourd'hui on a un nouvel appel d'offres, je ne monterai pas au cocotier si il y a un nouvel appel d'offres qui ne répond pas à ce que nous attendons et qui ne répond pas financièrement à un marché qui serait comparable à un marché en régie.

Sur ce plan, je suis extrêmement pragmatique. J'ai prouvé dans la gestion de la Ville que je n'ai jamais privatisé un service public, qu'au contraire j'ai, aussi bien sur le ramassage d'ordures ménagères sur Sophia-Antipolis ou sur les transports à la Communauté d'agglomération ou dans le domaine du nettoyage, plutôt remplacé le service privé par le service public.

Donc je n'ai pas d'état d'âme là-dessus, il y a un service public. Si l'appel d'offres ne correspond pas à l'attente que nous en avons, eh bien, on reprendra progressivement l'espace qui est actuel en régie.

Si on nous donne une prestation dans laquelle parce que c'est Juan-les-Pins et parce que c'est saisonnier, on obtient plus de souplesse, ce qui devrait être le cas, avec un service privé qu'avec un service public, alors nous renouvellerons un appel d'offres qui a été lancé.

Donc, je n'ai pas les résultats puisque ils ne sont pas encore arrivés. Mais je n'ai pas d'état d'âme là-dessus et je l'ai prouvé à de nombreuses reprises. Donc pardon de ne pas vous donner de réponses définitives, mais l'appel d'offres est relancé. Merci.

Donc on passe au vote, c'est un vote de saisonniers pour le nettoyage de Juan-les-Pins, ce qui n'a rien à voir avec le problème du marché que l'on vient d'évoquer.  
Qui est contre ? S'abstient ? 3.

Délibération adoptée à l'**unanimité des suffrages exprimés** (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

## **00-6 - SEML AJPA - CLÔTURE DE LA LIQUIDATION - VERSEMENT À LA COMMUNE DE SA PART DU CAPITAL SOCIAL**

### **M. LEONETTI**

Tout le monde sait que l'AJPA a été supprimée. C'était une SEM. On en a fait le bilan. On a constaté dans un premier temps que la Ville subventionnait la SEM, ce qui ne paraissait pas d'un bon équilibre. Ensuite, on a constaté qu'on avait un marché qui était déséquilibré et elle n'arrivait pas à assumer la charge qui lui incombait et elle avait totalement amorti l'ensemble des parkings. C'est la raison pour laquelle il nous a paru logique de dissoudre la société d'économie mixte. Cela est fait et la clôture de la liquidation aboutit, de mémoire et sous le contrôle d'Alain BIGNONNEAU, à un solde positif pour la Ville de 25 000 euros. Voilà. Intervention PS et Verts.

### **Mme MURATORE**

Sur cette délibération donc pour la liquidation, il nous aurait paru normal de disposer des statuts de cette SEM. Bien sûr, nous avons fait la demande, mais nous avons reçu les statuts modifiant 2002 et non pas les statuts d'origine, ce qui fait qu'il n'y a pas les articles concernant les modalités de répartition du capital en cas de liquidation.

Et nous avons une question : que deviennent les biens de la SEM ? On ne sait pas donc que devient le parking qui a été payé par la SEM. Donc, sur... hormis les 79,80 % à la Ville, nous n'avons aucune information sur le détail de la composition de ce capital et nous sommes étonnés de voir la liquidation de l'actif ne porter que sur une somme de 32 000 euros.

La SEM est annoncée déficitaire. Étonnant, lorsqu'on sait qu'en 2003, cette SEM était citée en exemple dans la revue des SEM. Donc qu'en est-il des biens de la SEM ? À notre connaissance, le parking a été donné en gestion à QPark mais n'a pas donné la propriété du parking. C'est bien la SEM qui a construit ce parking.

Donc je voudrais bien savoir qui est maintenant propriétaire de ce parking ? et accessoirement il aurait été intéressant de savoir combien la SACEMA a perdu dans cette affaire puisqu'on dit que cette SEM était déficitaire. Merci.

### **M. LEONETTI**

J'ai peur de n'avoir pas compris. Il y a un parking qui est porté par une SEM, société d'économie mixte. Rien à voir avec la SACEMA, que ce soit clair. Il s'agit de la société d'économie mixte AJPA.

Cette société d'économie mixte, elle avait pour but essentiel, la gestion et le paiement de la construction d'un parking. À la fin, au moment où le parking est totalement payé, il ne reste plus que la gestion. Constat : la gestion de la SEM est déficitaire et largement déficitaire. Le parking est entièrement payé. Liquidation de la société d'économie mixte dans laquelle la Ville est on ne peut plus majoritaire. À ce moment-là les actifs reviennent à la Ville, le parking appartient à la Ville, qui dans le cadre d'une délégation de service public ou d'un affermage, le met en gestion à un délégataire. La SEM n'ayant payé l'ensemble du parking qui revient à la Ville et n'ayant plus la gestion et étant déficitaire, elle liquide ses biens.

Dans la liquidation, il revient à 25 000 euros à la Ville d'Antibes. Donc il n'y a pas de souci là-dessus.

**Mme MURATORE**

Tout à fait ! C'était tout à fait ça la question. C'est écrit nulle part. Donc, merci.

**M. LEONETTI**

Ce sont des règles de droit. Quand une SEM dans lequel la Ville est majoritaire construit un bâtiment et qu'elle a fini de l'amortir, voilà, ça vous revient. Donc le parking appartient à la Ville, il est en délégation. La SEM est liquidée, entre guillemets, juridiquement liquidée et on va passer au vote en rappelant que Madame DUMONT, Monsieur BIGNONNEAU, Madame BOUFFIER, Messieurs PERRUGINI et MONIER qui siègent au conseil d'administration de ladite société d'économie mixte d'Antibes-Juan-les-Pins parc-autos AJPA, ne participent pas au vote étant administrateurs de la SEM.

Le Conseil municipal prend acte de la liquidation.

Il est proposé d'accepter les versements à la commune :

En dehors de ceux-là qui ne participent pas au vote, qui est contre ? S'abstient ? La délibération est adoptée à **l'unanimité**.

**M. BIGNONNEAU**

Monsieur le Maire, s'il vous plaît. Est-ce que vous me donnez l'autorisation de remercier certaines personnes qui m'ont aidé justement dans le rôle de liquidateur de cette SEM, s'il vous plaît ?

Il y a eu pas mal de personnes à commencer par le Directeur des ressources humaines, Monsieur SANCHEZ, Monsieur Michel LE DU bien sûr. Monsieur RENAUD de la Commande publique, Monsieur Guillaume BLAIS, le Service des Archives, Florence TASSERIE et Fabienne AMMIRATI de la Gestion immobilière. Et bien sûr, je remercie tous les élus qui étaient avec moi au conseil d'administration. Voilà, merci Monsieur le Maire.

**M. LEONETTI**

Merci ! Donc la délibération est votée.

MONSIEUR GONZALEZ – *question rapportée par M. LEONETTI en son absence*

**01-1 - PÉPINIÈRE MUNICIPALE - TRANSFERT - DEMANDE DE SUBVENTION**

**M. LEONETTI**

Je voudrais simplement rappeler la situation. Lorsque nous avons constaté l'état de la pépinière municipale, on avait premièrement constaté qu'il fallait faire des travaux.

Le deuxième point, on a constaté ensuite qu'on avait un besoin de logements et que cette pépinière au fur et à mesure de l'urbanisation de la ville, se trouvait en pleine ville. On pourrait utiliser ce terrain pour y construire des logements, en particulier sociaux. Le troisième point, c'est qu'on a constaté que l'activité de pépinière, je l'ai fait évaluer, est une activité que l'on doit conserver. Parce que l'on s'est aussi posé la question s'il fallait la supprimer ou non ? Le bilan montre que si l'on supprimait la pépinière municipale, on aurait un surcoût en achetant ce qu'on y trouve dans le privé, d'environ 250 000 euros. Enfin, les personnels qui travaillent à la pépinière sont des personnels qui seraient difficilement reclassables dans un autre domaine si nous fermions la pépinière.

Donc premier épisode, on ne ferme pas la pépinière et on la rénove. Mais la question s'est immédiatement posée : est-ce qu'on la rénove à cet endroit ou est-ce qu'on essaie de trouver un endroit plus adapté à une pépinière libérant ainsi un espace dans lequel on peut avoir une urbanisation modérée, mais en même temps qui permet de répondre à l'attente de besoin de logements et en particulier de logements sociaux.

Le Conseil Général a, dans le cadre de ses missions, un terrain sur lequel il existait une pépinière et sur lequel le pépiniériste avait cessé son activité. Nous avons proposé au Conseil Général qu'il nous cède cette pépinière pour bien sûr, une location longue durée et bien sûr dans la même activité horticole.

Le Conseil Général a non seulement accepté mais il n'a pas modifié le loyer qui est de 1 500 euros par an. Et donc, c'est quasiment une mise à disposition. Nous avons fait alors évaluer les serres qui existaient pour indemniser l'horticulteur qui existait, qui avait son activité et nous avons indemnisé à la hauteur des domaines, le pépiniériste qui existait. Ainsi on a un espace rénové et un espace libéré.

Donc ce transfert de la pépinière, c'est le maintien d'une activité de pépinière municipale. J'ai proposé aux villes communes, aux communes qui étaient autour Valbonne, Biot, Vallauris Golfe-Juan, si elles souhaitaient que nous ayons une activité envers elles que nous puissions mutualiser aussi nos moyens sur une pépinière qui se trouve désormais sur Biot. Donc sur une partie qui est plus au cœur de l'ensemble de ces quatre villes et nous envisageons très clairement un programme immobilier dans le cadre du PLU que nous avons voté, sur l'espace ainsi libéré.

Les domaines envisagent que ce terrain puisse rapporter 4 millions d'euros. Et pour aller au bout du raisonnement, la Ville met son patrimoine à disposition, elle récolte l'argent qui va aux grands équipements. Elle crée des logements et en particulier des logements sociaux de manière harmonisée à l'endroit où la pépinière se trouve. Et enfin, la pépinière se trouve rénovée à un endroit beaucoup plus adapté à son activité. Voilà le but de la délibération que vous avez devant vous et bien entendu, toutes collectivités y compris l'État s'il souhaite donner des subventions, ce qui est possible sur cette activité, sont les bienvenues et la délibération comporte les demandes de subventions.

Pas d'intervention. On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### MADAME TORRES-FORET-DODELIN

#### **04-1 - CULTURE - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

##### **Mme TORRES-FORET-DODELIN**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit simplement du renouvellement des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations culturelles importantes de notre cité. L'A.S.O.A Culture Loisirs Musique qui organise le festival Antibes Génération Virtuoses, Fa Sol La pour les spectacles d'opérettes, Théâtre de la Marguerite pour le Bœuf Théâtre et Femmin'Art, Les Grandes Heures de la Cathédrale pour le festival d'Art sacré et Label Note pour les Nuits Carrées. Peut-être ce qu'il y a de nouveau dans ces conventions, c'est qu'on a demandé à toutes ces associations de mettre à disposition de l'association Cultures du Cœur des invitations pour les personnes déshéritées pour leur permettre un accès à la culture. Voilà. Bien évidemment ces conventions permettent de noter le montant des subventions, les modalités de versement et les engagements de l'association.

##### **M. LEONETTI**

Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### MONSIEUR SEITHER

#### **05-1 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES - CONDITIONS D'AMORTISSEMENT**

##### **M. SEITHER**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Concernant ces subventions d'équipement versées, conditions d'amortissement, l'instruction de comptabilité M14 prévoit l'inscription des subventions d'équipement en section d'investissements. Avant elles étaient inscrites en section de fonctionnement. Ces subventions doivent obligatoirement faire l'objet d'un amortissement et il y en a plusieurs qui ont été votées pendant l'exercice 2011, qui sont concernées : le remboursement de l'annuité d'emprunt du CCAS pour 493 135, le remboursement d'annuités d'emprunt de la maison de retraite du Coteau pour 119 256 et les subventions pour ravalement de façades de 27 000 euros. Donc il est proposé d'amortir ces subventions pour une durée d'amortissement d'un an.



Par ailleurs, par délibération du 21 novembre 2008, la Commune s'est engagée à verser au Centre hospitalier d'Antibes une subvention d'investissement de 1 500 000 euros au titre d'une participation au cours de la construction d'un établissement E.H.P.A.D sur le site même du centre hospitalier. Par délibération du 8 juillet 2011, le Conseil municipal a approuvé le principe d'un versement d'un fonds de concours d'un montant maximum de 4 650 000 à la CASA concourant à la réalisation d'une salle de spectacle théâtre communautaire sur la commune d'Antibes. S'agissant d'organismes publics, l'amortissement sur quinze ans est autorisé par la M14 donc il vous est proposé d'amortir ces deux subventions dans les conditions suivantes : durée d'amortissement de quinze ans.

**M. LEONETTI**

Merci. Pas d'intervention. Pas de vote contre. Pas d'abstention. C'est une délibération technique, en effet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**05-2 - CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

**M. LEONETTI**

C'est une délibération assez classique, mais j'ai l'intervention de l'Union pour Antibes-Juan-les-Pins. Madame VERCNOCKE.

**Mme VERCNOCKE**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Donc effectivement l'année dernière, les créances irrécouvrables étaient comptabilisées. Ce sont surtout des questions techniques que j'ai à poser. De 1991 à 2009, soit sur dix-huit ans, pour une somme d'environ 101 000 euros. Cette année lesdites créances sont comptabilisées de 2000 à 2010 donc soit sur dix ans et représentent 91 000 et quelques euros, ce qui représenterait une nette augmentation et appelle quelques questions. Donc à quoi correspondent ces différences de comptage, c'est juste pour savoir. Et le détail fait d'autre part apparaître au-delà bien sûr de tous les drames humains, les décès, les accidents de la vie, etc. qui sont cachés derrière toutes ces listes et en dehors des créances minimales dont on admet qu'elles soient tout à fait irrécouvrables, deux exemples quand même qui méritent réflexion.

Alors le premier est celui de personnes, alors il y en a une heureusement pour l'instant, qui ne paye plus de loyer à la Ville pratiquement depuis 2005 et on arrive à une dette de plus de 30 000 euros. Donc on se demande comment une telle situation a pu perdurer autant de temps sans qu'une solution à la fois humaine et financière ait pu être trouvée. Si toutefois, les deux termes ne sont pas complètement incompatibles.

Alors le second exemple concerne...

**M. LEONETTI**

C'est ce qu'il y a de plus pertinent dans votre intervention.

**Mme VERCNOCKE**

Pardon ?

**M. LEONETTI**

La phrase que vous venez d'utiliser est ce qu'il y a de plus pertinent dans votre intervention.

Quelqu'un ne paye pas son loyer, il est quelquefois difficile de concilier l'humain et le financier. C'est peut-être...

**Mme VERCNOCKE**

L'avantage financier de la Ville, c'est ce que je voulais dire. Donc comment on peut le faire glisser sur un autre poste, comment on peut se sortir de cette situation ?

Parce que il n'y en a qu'un. Heureusement ! Sinon on arriverait très vite à des sommes absolument monstrueuses.

Quant au second exemple qui concerne les personnes "disparues", qui est une notion - je n'ose pas risquer un néologisme huissièrement un peu flou, ce qui est le cas, alors là c'est très intéressant de voir que c'est la majorité des enlèvements de véhicules. Il y a environ 29 000 euros de personnes disparues dans les enlèvements de véhicules. C'est aussi le cas de à peu près la moitié des droits de voirie, 5 000 euros à peu près.

Alors que certaines de ces personnes disparues, de l'avis d'un certain nombre de personnes de notre liste, se promènent dans les rues d'Antibes où tout le monde peut les voir. Ce n'est pas moi qui les ai vues.

**M. LEONETTI**

Donnez-nous les noms parce que ça nous serait très utile.

**Mme VERCNOCKE**

Ah, non, non ! Je vous les donnerai pas parce que...

**M. LEONETTI**

Vous nous donnez une liste, vous nous dites qui c'est... voilà. Cela donnera à votre intervention non pas le parfum de la rumeur, mais l'authenticité de la véracité.

**M. LEONETTI**

Monsieur André-Luc SEITHER va vous répondre.

Vous n'aviez pas terminé, excusez-moi !

**Mme VERCNOCKE**

Non, non ce que je voulais dire par là, c'était bien sûr une efficacité de certaines recherches qui pourraient peut-être être insuffisantes. Voilà !

**M. LEONETTI**

Alors, André-Luc SEITHER, Sherlock HOLMES va répondre à vos interrogations.

**M. SEITHER**

Oui, je voudrais répondre Monsieur le Maire parce que si ces créances sont irrécouvrables, la dette n'est pas éteinte. Première chose. Deuxièmement, si vous voyez des personnes dans la rue se promener et qui n'ont pas payé, qui sont dans cette liste d'irrécouvrables et si ils sont en liquidation judiciaire, vous ne pouvez rien faire. Donc vous pouvez les voir se promener, ils sont en liquidation judiciaire, ils ne payent pas. Ils peuvent se promener.

**M. LEONETTI**

Oui, c'est vrai qu'il n'y a pas de peine de prison automatique encore pour les gens qui sont en liquidation judiciaire. Encore !

**Mme VERCNOCKE**

Ils étaient à pied puisqu'ils avaient subi un enlèvement de véhicule. Voilà !

**M. LEONETTI**

Allez ! Monsieur SEITHER, terminez ces explications.

**M. SEITHER**

On a épluché cette liste et moi-même étant ancien directeur de banque, j'ai des anciens clients là-dedans.

**M. LEONETTI**

Je sens qu'on va finir par avoir des noms. Alors on est en Conseil municipal... et les créances irrécouvrables ne donnent pas la liste des personnes pour lesquelles, il y a eu les créances...

**M. SEITHER**

C'est secret professionnel quand même ! Mais je peux vous dire qu'ils sont en liquidation judiciaire.

**M. LEONETTI**

A un moment donné, on va dire il y a même des élus parmi cette liste !

**M. SEITHER**

Non, il n'y en a pas ! Mais on a épluché les listes et je peux vous assurer qu'ils sont irrécouvrables pour le moment. On a l'accord du Trésorier, mais la créance est toujours due. Elle n'est pas éteinte. Et s'ils gagnent au loto, on va les redresser.

## **M. LEONETTI**

...à condition qu'ils disent qu'ils ont gagné au loto. Rappelons que c'est du 0,7 % du budget de la commune, quand même. Il faut ramener les choses à leur proportion. Comme c'est tous les dix ans, cela donne une somme qui peut apparaître comme relativement rondelette, mais effectivement il suffit qu'une personne soit en très grande difficulté, qu'elle ne paye pas son loyer, qu'on n'arrive pas à la sortir de la difficulté dans laquelle elle se trouve pour avoir très rapidement accumulé des sommes qui peuvent apparaître comme 20 000 ou 30 000 euros. Voilà !

Et en plus on me qu'il y a une personne qui a pas payé son loyer et qui est en prison, vous voyez ! Alors, comment faire pour lui faire payer un loyer alors qu'il ne paye même pas l'endroit dans lequel il se trouve. Remarquez il a peut-être trouvé la solution comme ça. Nous allons passer au vote de cette délibération qui généralement n'entraîne pas un débat aussi approfondi.

Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à **l'unanimité**.

## **05-3 - EMPRUNT SOUSCRIT PAR ERILIA - RENÉGOCIATION AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - ADAPTATION DE LA GARANTIE ACCORDÉE PAR LA COMMUNE**

### **M. SEITHER**

En date du 1<sup>er</sup> février 2002, la Commune d'Antibes a accordé sa garantie à hauteur de 100 % à ERILIA. Ils ont renégoциé leur prêt et ils ont sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations. Donc le capital initial était de 2 661 878 €, le capital restant dû s'élève à 1 565 688,88 €. C'est un transfert de garantie, donc on vous demande d'accorder votre accord sur cette garantie d'emprunt.

### **M. LEONETTI**

Pas d'intervention. Personne n'est contre, ni s'abstient ? La délibération est adoptée.

Délibération adoptée à **l'unanimité**.

## **05-4 - BUDGET PRIMITIF 2012 - VILLE**

### **M. LEONETTI**

Je vais éviter de refaire ce que j'ai évoqué ou de répéter ce que j'ai évoqué en débat d'orientations budgétaires. Chacun connaît la crise que nous traversons et chacun sait que les collectivités territoriales se trouvent finalement dans une difficulté supplémentaire. D'abord parce que il n'y a plus d'augmentation de l'aide de l'État et ensuite parce qu'un certain nombre de banques ont des difficultés à accorder des prêts aux collectivités territoriales.

Dans ce contexte donc, nous vous proposons un budget qui malgré tout est extrêmement ambitieux parce que vous le savez, nous sommes dans le mandat, l'année sur lequel le pic des investissements est le plus haut. Vous verrez que c'est une année à 36 millions d'investissements qui fait que effectivement, la salle de spectacle, la salle omnisports, les fouilles archéologiques, les participations et les rénovations arrivent sur ce pic de 2012 qui était assez élevé en 2011, maximum en 2012 et qui redescendra en 2013.

Dans ce contexte, rappelons-nous qu'il y a dix ans, l'investissement de la Ville tournait entre 10 et 15 millions d'euros et que depuis cinq ans, nous tournons autour de 28 millions d'euros avec cette année 36 millions d'euros.

Dans ce contexte, il fallait à la fois innover et en même temps prendre en compte la situation de crise que nous traversons pour faire en sorte que nous n'ayons pas de problème de liquidités, nous n'aggravions pas notre dette et que nous fassions en sorte que pendant cette période de crise, on protège ceux qui sont les plus fragiles.

Ainsi, sur ces 36 millions d'euros, vous en avez 15 qui sont consacrés à la salle omnisports, 7,5 aux grands travaux, 13,5 sur les bâtiments et infrastructures sans compter les travaux de proximité et les acquisitions foncières.

En ce qui concerne le soutien au public en difficulté, nous avons pris la décision de vous proposer une augmentation très significative du CCAS de 8,7 % alors que l'ensemble des autres budgets sont inférieurs à 1 % en augmentation parce que il y avait un certain nombre d'actions qu'il fallait conforter et en particulier l'accueil... je sais que c'est pas très populaire, mais je l'assume totalement, l'accueil des personnes sans domicile fixe qui nécessitait une extension et une amélioration du confort de ces personnes.

Les actions de solidarité se déclinent aussi sur l'action Point Handicap, urgence sociale, réseau santé précarité. On a présenté tout à l'heure l'action du CCAS dans le cadre des microcrédits qui se développent et là aussi une implication de la Ville pour faire en sorte que les taux d'intérêt soient extrêmement bas même pour ces microcrédits.

Bien sûr, on augmente les portages de repas sur les personnes âgées. Bien sûr, on augmente aussi l'accueil thérapeutique de jour Alzheimer. Et les services à la population doivent être poursuivis et en particulier un élément qui est très significatif et qui maintenant que je regarde un peu mieux comment se passent les choses à l'étranger, une des marques de la France c'est qu'elle a une forte natalité. Une des marques de la France, c'est qu'elle a un accueil des enfants qui est probablement le plus performant de l'ensemble des pays voisins.

En particulier, puisqu'on fait souvent des comparaisons avec l'Allemagne et les Allemands regardent notre système d'accueil des enfants qui permet bien sûr à ce moment-là aux personnes, aux femmes qui travaillent en particulier, d'avoir continué leur activité tout en ayant des enfants et qui explique les différences de natalité entre ces deux pays. C'est la raison pour laquelle je vous proposerai aussi 390 000 euros pour l'aide à la garde d'enfants à domicile en sachant que nous avons 20 % de crèches halte-garderie et que nous sommes en train de travailler sur l'extension des crèches dans les deux à trois années qui viennent.

Le troisième élément sur lequel il me semble que nous devons agir plus fortement, c'est l'accès à la culture et aux loisirs pour tous. J'ai constaté comme vous que les manifestations du Jazz Off gratuites, que la médiathèque gratuite, que l'accès à des manifestations soit à des tarifs très, très bas comme les Nuits Carrées, soit à des tarifs gratuité totale comme les Déantibulations, sont des éléments qui participent à la cohésion sociale et qui font participer l'ensemble de la population et en particulier ceux qui en ont le plus de difficultés pour pouvoir accéder à un accès à la culture.

Je pense que c'est un élément majeur dans une ville comme la nôtre, parce que ça permet à chacun d'avoir une activité de loisirs et en particulier la jeunesse sur laquelle la Communauté d'agglomération avec la carte LOL 16-25 va essayer d'augmenter aussi les possibilités qu'ont les jeunes pour accéder à des manifestations et à des cultures... une activité culturelle et sportive gratuite.

Bien sûr, ces éléments-là sont les éléments qui doivent être mis en exergue, mais que je voudrais revenir simplement sur comment trouver les moyens pour développer ces actions sociales, culturelles, mais en même temps pour assumer l'investissement qui est devant nous.

Donc si on peut tenir ces objectifs, je le dis très clairement, c'est parce que les efforts qui ont été faits en matière de fonctionnement ont porté leurs fruits. Le fait que l'on finisse avec un compte administratif dans lequel on a tenu nos objectifs et que nous nous trouvons avec une augmentation nulle de l'activité du fonctionnement est un élément qui donne effectivement beaucoup de marge de manœuvre à la capacité à la Ville à investir. Bien entendu, en vérifiant que tout cela se fait par redéploiement interne, mutualisation et que l'on n'altère pas le service public.

Sur les recherches d'économie elles sont sur des audits de gestion qui ont été nombreux et qui continuent à évoluer. S'agissant de la masse salariale, les résultats obtenus depuis deux ans, ont permis de limiter leur évolution annuelle sous 1 % et on prévoit cette année 1,18 %, ce qui est une augmentation un peu plus importante, mais il faut savoir que il y a deux impacts. Un qui ne se renouvelle que tous les cinq ans, ce sont les élections et qui mobilise une partie du personnel avec des heures supplémentaires et qui impacte à 0,2 % la masse salariale, et un autre impact qui est l'augmentation des tickets restaurant avec la modulation sur ceux qui ont des salaires inférieurs à 1 500 euros à 4 euros de participation, qui impacte aussi cette masse salariale à hauteur de 0,4 %.

C'est dire que si vous enlevez les élections nationales qui vont se dérouler en 2012 et si vous enlevez l'augmentation du ticket restaurant qui était une mesure sur lesquelles nous avons déterminé qu'elle était prioritaire, vous avez en fait une augmentation de la masse salariale qui est toujours inférieure à 1.

Depuis trois ans, les charges générales sont en baisse. Elles doivent continuer à se stabiliser l'année prochaine, sous le niveau de référence qui était 2008, malgré les hausses des fournitures et en particulier des fluides. L'ensemble des services ont permis cette rationalisation.

En ce qui concerne les associations, nous avons maintenu le même niveau avec, bien entendu, des petites variations et des cibles particulières sur toutes les activités qui étaient des activités culturelles ou sportives gratuites. Et sur l'ensemble des autres activités, nous avons conservé les mêmes marges et les mêmes subventions.

Dans ce budget, on a l'œil rivé bien sûr sur l'autofinancement. Il n'est pas négligeable puisqu'il est à 8 millions d'euros et donc cette capacité d'autofinancement nous permet de moins avoir recours aux dettes, à l'endettement et dans le contexte actuel cette situation est excessivement positive.

Dans ce budget, vous trouvez les crédits nécessaires à la poursuite des grands travaux, qui sont financés à 83 % par des subventions et des cessions d'actifs. Ça veut dire que les objectifs que nous nous étions fixés, les terrains servent à construire des logements, la vente des terrains sert à financer les équipements, et ensuite, on essaie de trouver les financements, bien entendu. Si je prends l'exemple de la halle sportive, si vous prenez le terrain Levoux sur lequel nous avons délibéré et qui a été vendu à hauteur de 9,6 et le terrain de la pépinière qui devrait être vendu à hauteur de 5 millions d'euros environ et que vous y ajoutez les subventions, la salle omnisports des Trois Moulins est totalement financée.

Et si par bonheur, le Conseil Régional acceptait de faire à Antibes ce qu'il a fait à Valbonne, à ce moment-là nous obtiendrions une subvention qui permettrait de redéployer une partie des ventes de terrain sur une autre activité et une autre action comme les besoins de... mais je sais que sur ce point, nous sommes d'accord avec Gérard PIEL.

Sont prévus dans le budget les crédits nécessaires donc et le montant d'emprunt nécessaire pour financer l'ensemble de nos équipements lourds est de à peine, si j'ose dire, 1,9 million d'euros. C'est dire que cette politique de mise à disposition du patrimoine de construction de logements et en même temps d'équipements, fait que nos équipements structurants lourds sont financés par cette double action positive.

Ensuite, vous le savez, le tribunal est en travaux et cette année, il devrait se terminer et il faut qu'on y mette 1 million d'euros. Le bassin de rétention Saint-Claude est en cours et il doit rapporter 2,6 millions. Enfin, je dirais, la participation au financement des fouilles archéologiques est prévue. La poursuite des aménagements de l'esplanade Pré des Pêcheurs, le déplacement de la pépinière, l'aménagement du boulevard Wilson, Albert 1<sup>er</sup> qui eux rentrent dans des phases successives. Vous voyez que Albert 1<sup>er</sup> est en train de faire sa deuxième tranche et vous avez constaté aussi qu'on avait envisagé en 2012, la tranche qui va pour Wilson de la zone, on va dire "police municipale" pour faire simple, jusqu'au lycée Audiberti. Ensuite il sera plus sage, à mon avis, compte tenu de la sortie du Palais des Congrès non pas de continuer Wilson dans cet axe-là, mais de repartir d'en bas et de réaménager autour d'abord du Palais des Congrès pour remonter ensuite le boulevard Wilson.

Le reste de l'investissement est financé par l'autofinancement : participation de la Ville à l'E.H.P.A.D, salle de spectacle, etc. Si nous avons donc un problème avec les banques, ce qui n'est pas le cas puisque la Ville d'Antibes continue à trouver des prêts auprès des services bancaires à des taux compétitifs et dans des volumes qui nous satisfont, il ne suffirait que d'avoir un besoin d'emprunt de 1,9 million, ce qui nous met à l'abri de ce type de situation.

Voilà les objectifs que je vous propose d'atteindre en 2012. Les moyens pour y parvenir, bien entendu, je sais bien que chacun doit dans ce domaine faire des efforts particuliers et que nous devons recentrer nos activités sur ce qui est essentiel. L'essentiel, c'est un service public performant. L'essentiel, c'est l'aide à ceux qui sont les plus fragiles dans notre commune et aider en cela par la Communauté d'agglomération qui a deux objectifs principaux, l'habitat et le transport et qui lui aussi devrait se trouver dans un pic d'activité en 2012 parce que c'est le moment où il va acheter le plus de terrains et construire le plus de logements sociaux.

On se trouve dans une situation où malgré la crise et la réponse que l'on peut y apporter de manière appropriée à ceux qui en subissent le plus les contrecoups, nous avons une capacité d'investissement qui fait que tous les équipements que vous connaissez sont en train de sortir de terre et sont tous en chantier et plus personne ne peut contester qu'on soit capable de mener à la fois la salle de spectacle, la salle omnisports, le parking sous le Pré des Pêcheurs, le Palais des Congrès et la maison de retraite.

C'est un fait, c'est en train de fonctionner et en même temps avec une rénovation des grands axes comme le boulevard Albert 1<sup>er</sup>, boulevard Wilson. Voilà ce que je voulais vous dire globalement sur ce budget, en remerciant une fois de plus les services pour la dynamique qu'ils ont mis en place et la nouvelle dynamique qui est imprimée à partir de 2012, qui est une dynamique de mutualisation, Communauté d'agglomération/Commune d'Antibes. La Communauté d'agglomération sur des sujets comme l'informatique, la DRH, le SIEG peut mutualiser les moyens avec la communauté d'agglomération et faire en sorte que nous ayons un service public tout aussi performant tout en faisant en sorte que les moyens seront mutualisés et donc une économie pour la CASA et pour la Ville d'Antibes, mais une économie aussi pour l'ensemble de nos concitoyens.

Je vais donc passer la parole à André-Luc SEITHER sur ce budget primitif 2012. Ensuite, je passerai la parole à l'ensemble de l'opposition et puis nous voterons chapitre par chapitre.

## **M. SEITHER**

Monsieur le Maire. Lors de la Commission des finances spécial budget ouverte à tous les conseillers municipaux, vous avez eu une présentation complète de ce budget. Vous avez également eu tous les éclaircissements détaillés que vous souhaitiez. Vous avez pu par ailleurs poser des questions complémentaires à l'administration jusqu'à ce matin, ce que vous avez fait d'ailleurs. Je m'en tiendrai donc, Monsieur le Maire, dans ma présentation, à quelques données phare.

Le budget primitif 2012 qui vous est présenté aujourd'hui s'équilibre à 206 995 000 € en dépenses et en recettes, soit 137 900 000 € en fonctionnement et 69 095 000 € en investissement. Cette année encore le budget se caractérise par une hausse modérée des crédits de fonctionnement et une augmentation importante des crédits consacrés à l'investissement.

Alors les recettes de fonctionnement sont en hausse de 2,4 % soit 3 255 000 € par rapport aux recettes du BP 2011. Le volume global des dépenses de fonctionnement qui correspond au volume global des recettes de fonctionnement constate la même évolution. Les charges à caractère général progressent de 426 000 euros soit plus 2 %. Grâce aux mesures mises en place en 2010 pour la gestion du personnel, comme vous a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, la masse salariale n'augmente que de 1,18 % à 76 900 000 €. Cette dépense représente 55,77 % du budget de fonctionnement et je vous rappelle qu'en 2011, il était de 56,4 % et qu'en 2010, il était de 57,7 %.

Le troisième poste en augmentation de 4,36 % soit 778 000 €, concerne les autres charges de gestion courante, avec une augmentation de 425 000 euros de la subvention que la Ville verse au CCAS et ceci afin de lui permettre de mettre en œuvre les mesures nécessaires à accompagner les publics en difficultés et 250 000 euros de participation pour le fonctionnement du théâtre communautaire d'Antibes.

Enfin le chapitre "charges exceptionnelles" augmente de 29,50 %. Hausse due notamment à l'ACMA, l'aide au choix du mode d'accueil qui est portée de 310 000 à 390 000 euros, cette aide aux familles connaissant un succès croissant depuis sa mise en place.

Le remboursement des intérêts et des emprunts reste stable à moins 0,57 %. En effet, la renégociation en 2011, des deux emprunts Dexia à risque, en taux fixe, sur 2012 ainsi que les conditions des derniers emprunts souscrits en taux fixe ou indexé sur Euribor margé nous permet d'anticiper le montant des intérêts sans avoir à provisionner un risque éventuel.

Enfin, l'autofinancement augmente de 950 000 euros pour passer de 6,05 millions d'euros à 7 millions. Cela signifie comme vous le savez que la Commune parvient à dégager 7 millions d'euros en section de fonctionnement pour financer des dépenses d'investissement. Elle dépasse de ce fait de plus de 4 millions d'euros l'obligation budgétaire de couverture des dépenses financières par des recettes de fonctionnement et des ressources propres d'investissement.

Donc ce qui nous amène à la deuxième caractéristique de ce budget qui est l'augmentation des crédits affectés à l'investissement et notamment aux travaux. Les dépenses d'investissement se chiffrent en 2012 à plus de 46 millions, contre 41 millions en 2011. La plus forte progression se situe au niveau des travaux qui passent de 24,7 millions à 29,4 millions.

Pour rester dans une analyse plus financière, sont inscrits dans ce budget 2012, donc 8,5 millions pour le remboursement du capital de la dette, je vais vous donner la liste : 22,5 millions de grands travaux dont 15 millions pour la halle sportive des Trois Moulins, 1 100 000 d'acquisitions foncières, 4 100 000 de participation financière et prêt pour le CCAS, la maison de retraite des Coteaux, l'E.H.P.A.D et la salle de spectacle, 6,8 millions de travaux et d'équipements courants dont 2,7 millions pour les bâtiments, 3 millions pour les infrastructures de voirie et 1,1 million pour la sécurité, l'accessibilité et les économies d'énergie.

Enfin, 1 million aussi pour les travaux de proximité. Par contre, les réunions des conseils de quartier ne se termineront que la semaine prochaine, ce qui explique le détail des travaux par secteur ne vous a pas été communiqué comme les années précédentes. Enfin, 1,2 million pour les moyens et les services. Les dépenses d'investissement sont financées notamment par 7 millions d'autofinancements, 3,5 millions de FCTVA, 4,2 millions de subventions d'investissement, 4,5 millions de cessions et 23,9 millions d'emprunts.

Alors j'espère mes chers collègues que les différents éléments d'explication qui vous ont été apportés lors du débat d'orientations budgétaires, lors de la commission des finances élargie et à l'issue de mon intervention et de celle de Monsieur le Maire, vous ont permis d'appréhender ce budget. Vous pouvez, comme vous le savez, tout au long de l'année obtenir auprès de la Direction des finances ou en commissions des finances, des explications complémentaires. Mais avant de vous laisser la parole, je voudrais remercier le service des finances qui était au complet lors de cette commission, Marielle TERZO et Pascale PETERS pour le travail effectué et les explications qui vous ont été données lors de la commission des finances spéciale budget qui s'étoffe en ce moment, d'année en année. Merci.

## **M. LEONETTI**

Union pour Antibes-Juan-les-Pins. Madame VERCNOCKE.

## **Mme VERCNOCKE**

Donc tous les ans, la discussion s'engage sur les thèmes essentiels que sont le niveau de nos recettes, de nos dépenses, notre niveau de dépenses d'équipements et l'encours de notre dette. C'est toujours les points forts.

Donc outre les éléments du budget lui-même qui nous sont donnés avec beaucoup de précisions, nous examinons aussi les chiffres qui nous sont fournis par le ministère des Finances et qui sont en général, d'ailleurs, le point de départ de bien des controverses puisque les ratios présentés seront surtout des ratios comparatifs dont l'interprétation peut varier.

Alors à ce sujet, il faut remarquer que ces chiffres ne permettent jamais de comparer deux années consécutives, probablement pour des raisons de délais. On a par exemple 2009 - 2011 ou bien comme cette année 2010 – 2012. Donc si on compare 2011 – 2012 où c'est quand même un peu plus significatif, on voit que l'encours de la dette qui est toujours très élevé par rapport à la moyenne de la strate s'élevait de 2 119 à 2 169 et le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal qui était de 1,8 en 2011 passait à 0,82.

D'autre part, les dépenses réelles de fonctionnement, ce sont les statistiques du ministère des Finances, nous montrent celles-ci pratiquement stabilisées de 1 674 à 1 675 et le ratio dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement semble suivre le même chemin puisqu'il se stabilise à 0,59.

Ce budget nous présente donc beaucoup de caractéristiques comparables à celui de l'année dernière avec d'une part, certains problèmes structurels non résolus, mais aussi la stabilisation de certaines dépenses ainsi que l'amélioration du rapport investissement – fonctionnement qui bien qu'encore insuffisant est en net progrès.

Une dynamique d'investissement semble donc s'être installée, qui porte sur des équipements indispensables, on ne revient pas dessus, ils nous ont été cités. Mais le retard en ce domaine est encore important et comme l'année dernière les équipements si longtemps attendus ne sont toujours pas en notre usage et possession.

Un des points faibles de notre ville reste le logement, qui demanderait bien sûr non seulement un effort encore plus important à notre budget, mais probablement un financement exceptionnel de l'État, qui serait le seul moyen de combler notre retard.

Alors il nous paraît toujours dommageable bien que ce ne soit pas très très important de voir que la DGF est en baisse, pas de beaucoup, mais toujours un petit peu... je n'ai pas tout à fait les mêmes chiffres, de 16 700 000 à 16 380 000 et de ces 16 380 000 à 16 142 000 cette année. Alors là, j'ai une explication à demander parce que je n'ai pas eu l'occasion de la demander avant. La dotation aux instituteurs qui passent de 45 000 à 35 000. Quant aux subventions d'investissement de la page 18, elles se caractérisent par leur absence.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, même si leur accroissement peut paraître raisonnable et il l'est, nous continuons à penser que des économies drastiques ont encore leur place dans les frais de gestion. Alors, on relève çà et là des dépenses dont l'augmentation nécessite explication. Alors, çà devrait être facile pour les frais de publicité et annonces augmentés de 16 000 euros ou les catalogues et imprimés augmentés de 77 000 euros.

Il y a probablement une explication, un renouvellement ou quelque chose comme çà. Mais nous restons toujours très dubitatifs devant les frais de nettoyage des locaux, passés l'année dernière de 190 000 à 256 000 euros - c'est quand même une énorme augmentation - et augmentés encore cette année de 45 000 euros de plus. Il semblerait qu'on ait du mal à enrayer l'épidémie de saleté des locaux. Voilà ! En conclusion, si nous ne pouvons qu'approuver la constance de l'effort pour maîtriser les coûts de fonctionnement général et les dépenses de personnel en particulier, nous restons encore loin du but à atteindre en matière de résultat d'investissement et ne pouvons encore voter ce budget. Tout en félicitant comme depuis plusieurs années, le travail d'information vraiment remarquable qui est accompli par le service financier en entier. Merci beaucoup.

**M. LEONETTI**

Merci. Madame DUMAS.

**Mme DUMAS**

Je m'associe aussi aux remerciements au personnel du service Finances, d'autant plus que nous n'avons pas pu venir à la commission pour des raisons d'emploi du temps et ils ont bien accepté de nous donner tous les renseignements le lendemain dans les bureaux du service Finances.

**M. LEONETTI**

Sans méconnaître l'immense qualité du service et des personnes qui y travaillent, je rappelle que c'est sur des instructions d'André-Luc SEITHER et de moi-même que toutes les informations sont données de manière transparente à l'ensemble de l'opposition. Donc je ramasse au passage un tout petit morceau du merci...

**Mme DUMAS**

Mais je vous rappelle aussi que l'année dernière, j'avais même émis un souhait qu'à la CASA cela soit pareil. Et donc je pense que vous y pouvez quelque chose aussi pour que ce soit aussi transparent donc n'hésitez pas à accentuer vos efforts !

**M. LEONETTI**

Il n'y a pas de problème !

**Mme DUMAS**

Sur fond de crise, donc d'explosion des inégalités sociales et de baisse de confiance des Français en l'avenir, nous devons nous poser la question si ce budget 2012 de la Ville montre la volonté de la majorité municipale de protéger la population des effets dévastateurs de l'austérité. Est-ce que ce budget est une sorte de bouclier anticrise pour les Antiboises et les Antibois ? Eh bien, non ! Ce n'est pas votre choix.

Pour vous, en effet, la ville s'embellit, elle est en chantier et il n'y a jamais eu autant d'investissements et un soutien aux plus fragiles. Une histoire que vous nous racontez régulièrement ici, comme une ritournelle. Mais derrière ces chantiers, derrière ces investissements que l'on appelle les grands travaux comme, par exemple, la salle de spectacle de la CASA dont vous allez faire payer à la hauteur de 250 000 euros le fonctionnement à la population d'Antibes, il y a la vie quotidienne des habitants de notre ville. Il y a des hommes et des femmes qui n'ont pas seulement besoin d'un beau décor, mais besoin aussi que l'on réponde à leurs besoins. Donc c'est d'abord à cela que nous pensons. Je pense par exemple aux plus de 1 000 familles bénéficiaires des Restos du Cœur, accueillies avec beaucoup de fraternité et de convivialité par des bénévoles dans des locaux vétustes et inadaptés. Le budget ne prévoit rien pour améliorer ces bâtiments.



Je pense aussi aux 284 SDF domiciliés au CCAS d'Antibes avec un foyer d'accueil, au foyer d'accueil du Fort Carré, certes très bien organisé avec un personnel particulièrement motivé et compétent, mais qui ne possède que 32 places de nuit dans des bâtiments trop exigus et marqués par un côté provisoire de l'algeco qui n'est pas forcément très agréable. Le budget prévoit certes une augmentation du budget du CCAS, mais quels projets d'aménagement des lieux sont prévus et surtout quand ces projets d'aménagement auront-ils lieu ?

Je pense aussi aux familles qui ont toujours des soucis de garde d'enfants. Et là, vous choisissez de continuer la politique très coûteuse de l'ACMA au détriment d'investissements dans des structures collectives de type crèches et contrairement à ce que vous dites, cette politique ne permet pas un choix libre, mais souvent un choix par défaut.

Je pense aussi aux enfants scolarisés dans des écoles en préfabriqués comme à Paul Doumer, au Ponteil ou alors à Pont Dulys alors que le seul investissement prévu pour les écoles est une acquisition foncière pour une extension du groupe scolaire Jean Moulin, extension sans aucun doute nécessaire, mais il faudrait sûrement l'accélérer vu les constructions et surtout ne pas voter la politique nationale de casse du service public, de l'éducation qui ne fait que supprimer des classes.

Je pense aussi aux petits commerçants qui souffrent aussi de la politique de rigueur et de la baisse du pouvoir d'achat des Français. Et la seule réponse que vous leur proposez, c'est une augmentation importante de la redevance d'occupation du domaine public.

**M. LEONETTI**

Ça, c'est pas mal, ça !

**Mme DUMAS**

Mais c'est vrai. Donc je pense aussi aux personnes...

**M. LEONETTI**

Les restaurateurs d'Antibes, l'augmentation que je viens de proposer de 6 % qui est de 36 % inférieure à celle de Cannes... Je suis en train d'étrangler les petits commerçants ?

**Mme DUMAS**

Dans les petits commerçants, il y a pas que les restaurateurs, mais voilà, d'accord.

**M. LEONETTI**

Oui, enfin dans les terrasses... il y a quand même des restaurateurs.

**Mme DUMAS**

...qui se plaignent qu'après 20 heures, la ville est morte... Donc... je pense aussi aux personnes qui souffrent...

**M. LEONETTI**

Quel est le rapport de la ville morte avec l'augmentation ?

**Mme DUMAS**

Non que la ville est déserte, voilà !

**M. LEONETTI**

Ah, d'accord !

**Mme DUMAS**

Donc si la ville est déserte, il n'y a sûrement pas énormément de clients.

**M. LEONETTI**

La nuit, il y a moins de monde dans les rues que dans la journée. C'est exact.

**Mme DUMAS**

C'est vrai qu'à 20 heures, il y a un couvre-feu peut-être.

**M. LEONETTI**

Vraiment, je n'aurais jamais imaginé que le parti communiste viendrait à un moment donné défendre les plagistes et les restaurateurs. Mais tout existe, voilà !

**Mme DUMAS**

Non, mais... les petits commerçants vous les réduisez quand même à une certaine partie. Bon, alors laissez-moi finir !

**M. LEONETTI**

Je vous laisse finir.

**Mme DUMAS**

Donc, j'en étais aux personnes qui souffrent du mal-logement et de la cherté des loyers qui représentent souvent 50 % et même plus des revenus et ils vont malheureusement encore voir une augmentation de leur taxe d'habitation à cause d'une augmentation des bases de 2,5 %, augmentation qui nie la crise dramatique du logement dans notre pays et particulièrement dans notre département.

Je pense aussi aux personnes à la recherche d'emploi, en augmentation dans notre ville, comme partout en France. Vous leur proposez un budget de la Ville qui applique la politique de réduction du nombre de fonctionnaires et du développement d'emplois précaires comme l'a expliqué précédemment Gérard PIEL.

Alors tout cela dans une ville qui a des moyens. Il suffit de regarder les ratios de la première page du budget et le produit des impositions directes par rapport à la population qui est en légère augmentation et très largement supérieure à la moyenne nationale. Une augmentation des droits de mutation et une augmentation des taxes des jeux, c'est-à-dire une augmentation des recettes.

Non, nous ne sommes pas au théâtre où les acteurs donc seraient les élus de l'UMP qui appliquent l'austérité, la rigueur en acceptant la baisse des dotations de fonctionnement de l'État, la réduction des dépenses publiques, les choix toujours plus importants de gestion en DSP ou en partenariat public / privé, tout cela en agitant la peur de la dette. Le metteur en scène serait les banques, qui refusent de plus en plus les prêts aux collectivités territoriales ou qui aggravent la fameuse dette avec des intérêts hallucinants. Il suffit de regarder l'annuité de la dette de la Ville d'Antibes, d'environ 17 millions d'euros, dont un peu plus de 50 % d'intérêts. Et les spectateurs seraient la population. Ce ne sont pas nos choix. Nous considérons que la Ville d'Antibes a le potentiel financier pour répondre aux besoins de la population en faisant des choix différents.

Et pour terminer, un petit mot sur la politique associative de la Ville, dont le montant des subventions est même en légère augmentation, en tous les cas, assez similaire à celui de l'année dernière et c'est tant mieux ! Par contre, nous contestons certains choix. Nous tenons à rappeler ici que nous refusons le financement par de l'argent public des associations culturelles et de l'école privée.

**M. LEONETTI**

Culturelles ?

**Mme DUMAS**

Culturelles, oui.

**M. LEONETTI**

Il n'y a pas de subvention culturelle, Madame DUMAS. Il n'y a pas d'association culturelle qui reçoit des subventions. Laquelle ? Alors, citez-moi au moins une, voilà. Quelle association culturelle reçoit des fonds ? Quelle association culturelle reçoit des fonds ? Quelle association culturelle reçoit des fonds ? Citez-m'en une, il y en a plusieurs ! Bon, vous n'en avez pas ! La parole est à Madame MURATORE.

**Mme MURATORE**

Donc moi aussi, je vais commencer par remercier les services. Alors certes, vous avez dit en appliquant vos souhaits, en respectant vos souhaits, mais moi je compléterai que sur la forme, la réunion qui a été organisée était très très enrichissante. On nous a remis des tableaux complémentaires et je remercie pour leur disponibilité pour répondre à toutes nos interrogations. Donc vous étiez peut-être sur le fond, mais je trouve que sur la forme aussi, c'est normal de noter toute cette aide.

## **M. LEONETTI**

La forme révèle souvent le fond.

## **Mme MURATORE**

Alors juste quelques points significatifs donc de votre politique et de notre opposition à ce budget.

Alors nous notons une très forte diminution des emplois d'insertion en lien avec les politiques nationales puisque le budget national « lutte contre la pauvreté » en 2012 diminue de 22,68 % au moment où le chômage augmente, où de plus en plus de familles sont en difficultés et où tous les rapports signalent une augmentation de la pauvreté, le budget de ces contrats diminue. Pourtant, les emplois d'insertion sont une excellente passerelle vers l'emploi stable.

Une forte augmentation de l'ACMA, alors ne parlez plus de libre choix puisqu'il manque environ 200 places de crèche et il est inexact de dire que les parents ont le choix. Il n'a pas été construit de places de crèche dans cette ville depuis plusieurs années. Mais vous ne pouvez pas admettre que les parents majoritairement et toutes les études le disent, souhaitent pour leurs enfants un mode de garde collectif. Vous ne répondez pas à l'attente des parents.

On note aussi un très bon plan : donner le parking de la Poste en gestion à QPark. Il rapportait à la Ville plus de 800 000 euros par an, il rapportera 20 000 euros plus éventuellement 0,5 % des recettes si le chiffre d'affaires dépasse 2 075 000 euros. Certes, ils vont payer 2 500 000 mais sur trente ans ! Cela ne représente que 83 000 euros par an.

En ce qui concerne les subventions, vous continuez à subventionner le rallye automobile alors que toutes les politiques devraient tendre vers moins de consommation de pétrole, moins de pollution, moins de bruit et donc ne plus subventionner des activités qui consomment de l'essence, qui génèrent de la pollution atmosphérique et du bruit... oui, le Sommet de Durban était un sommet très très important et il me semble que chacun à son petit niveau, peut œuvrer pour obtenir des objectifs.

Lors d'un précédent Conseil, vous nous avez dit ne pas subventionner l'équipe première de basket. Or, pour 2012, nous lisons, "subvention à l'Olympique Antibes-Juan-les-Pins de Basket dont équipe première". C'est donc bien, comme nous le disions, une subvention municipale qui va payer au privé l'utilisation de la salle omnisports par le club de basket.

Toujours une différence entre les associations de parents d'élèves, une subvention trois fois plus élevée pour l'APELEC que pour la FCPE alors qu'elle n'assure plus la bourse aux livres puisque ceux-ci sont maintenant fournis par le Conseil Général ou le Conseil Régional. Les deux associations de parents d'élèves devraient maintenant recevoir une subvention identique.

En ce qui concerne les foyers socio-éducatifs des lycées et des collèges et les associations sportives des lycées et des collèges, il serait nécessaire de tenir compte et nous l'avions déjà dit les années précédentes, du nombre d'élèves dans les établissements. Il y a de grandes différences, de 200 élèves à plus de 600 par exemple pour les collèges et la subvention de la Ville devrait être proportionnelle au nombre d'élèves.

Les investissements sont dans la pure continuité de 2010 et 2011, aucun nouveau projet.

En ce qui concerne le financement de la salle omnisports qui est en partie constituée, vous venez de le redire, par la vente de terrains, nous insistons pour que la Ville garde des terrains pour construire de vrais logements sociaux. Car les logements négociés avec les promoteurs entraînent des charges très importantes et très difficilement supportables par les ménages. La Ville peut très bien vendre une partie des terrains et en garder pour la CASA et/ou la SACEMA pour produire du logement social abordable par les familles.

Alors, malgré quelques efforts ces dernières années, le ratio dépenses d'équipements par rapport à la population est encore très nettement en-dessous de la moyenne de la strate alors que l'encours de la dette est presque le double de la moyenne de la strate. Merci.

## **M. LEONETTI**

Même dans mes rêves les plus fous, je n'aurais jamais imaginé que l'opposition vote le budget. C'est la règle. Quand on est dans l'opposition, on ne vote pas le budget. Néanmoins, puisque un certain nombre de problèmes ont été évoqués, je voudrais rappeler comment les choses fonctionnent.

Premièrement, les Restos du Cœur, bravo pour les bénévoles, aucun problème, comme ceux de la Croix Rouge, comme ceux du Secours Populaire, comme ceux du Secours Catholique. Il y a pas une spécificité particulière aux Restos du Cœur et effectivement ils sont dans des locaux qui sont destinés à être démolis. Donc on ne va pas imaginer qu'on va refaire une rénovation entière. L'avantage, c'est qu'ils sont au cœur de ville. Et des Restos du Cœur en cœur de ville, il n'y a pas beaucoup de villes qui acceptent de le faire et de le faire de manière claire.

Ensuite, rappelons qu'il n'y a pas de diminution de subvention de la part de l'État et des collectivités aux Restos du Cœur et même, et même de la part de l'Europe puisque l'action que nous avons menée avec Bruno LE MAIRE fait que la politique européenne pour l'aide aux plus démunis continue à abonder les activités du Resto du Cœur. L'Europe, c'est vrai, on se rend compte qu'elle est là que lorsqu'elle se retire, mais n'empêche que c'est ainsi que les choses fonctionnent.

Sur les SDF, vous l'avez dit, on augmente le nombre de places et donc on augmente le nombre de places à l'endroit où ils sont reçus. Et que pour avoir un meilleur confort et bien il y a eu une activité. Je l'assume et je l'assume à hauteur du niveau qu'il faut que ce soit pour la Ville d'Antibes. Sur ce plan-là, il n'y a pas de problème.

La Ville d'Antibes est la seule, puisque vous avez évoqué tous les deux les gardes d'enfants, c'est la seule ville dans laquelle il y a une offre de garde d'enfants à tous les ménages ! Qui tient compte dans tous les ménages du quotient familial. Dans les autres villes, il y a des crèches et puis à côté des crèches qui ont un quotient familial, il y a des haltes-garderies et puis il y a des gardes par des assistantes maternelles, qui pratiquent un tarif égal pour toutes les personnes qui s'y adressent. Eh bien, la Ville d'Antibes prend en charge la différence en fonction de la situation sociale des parents pour que la place en garderie par assistante maternelle à domicile soit équivalente à la place en crèche. Il n'y en a pas beaucoup en France.

Donc qu'on ne me dise pas qu'il n'y a pas de prise en charge de la garde des enfants à la Ville d'Antibes, tous les couples reçoivent une offre qui tient compte du quotient familial. Je le rappelle parce que quelquefois on l'oublie et on continue à m'expliquer en même temps que l'ACMA coûte beaucoup plus cher qu'une place en crèche. Une place en garde à domicile coûte quatre fois moins cher qu'une place en crèche. Vous voyez bien que cette politique ne jette pas l'argent par les fenêtres.

En ce qui concerne les écoles,... venez me prouver que les écoles ne sont pas entretenues dans la Ville d'Antibes. Ça sera à mon avis difficile. On y consacre en gros 1 million d'euros par an pour les équipements et la rénovation. Effectivement, comme les quartiers nord se développent et bien, on est en train d'acquérir des terrains pour les extensions des écoles dans les quartiers nord. Et c'est aux Semboules et c'est à Jean Moulin que cela se fait. Aujourd'hui, vous le savez, il faut qu'on ait une vision à la fois sur les crèches et à la fois sur les écoles de l'évolution des populations. Il y a des endroits où les populations vieillissent et il y a des endroits où les populations sont plus jeunes. Et c'est une évidence que de dire qu'à l'intérieur de la vieille ville, les populations ont plutôt tendance à vieillir et que dans le quartier Croix Rouge, au sens large, les populations rajeunissent et ont donc des enfants. Et c'est là aussi qu'il y a le plus de logements sociaux.

En ce qui concerne l'idée que la taxe d'habitation augmente, je rappelle que nous avons rétabli l'abattement dans des conditions qui sont pourtant financièrement difficiles pour l'abattement spécial à la base, abattement qui pouvait impacter les populations les plus fragiles. On l'a oublié donc je le rappelle et je rappelle en même temps que l'idée, l'idée qu'en embauchant plus de fonctionnaires on fait diminuer le chômage, c'est vraiment une idée qui clive entre vous et nous.

Nous sommes persuadés qu'il faut un service public, nous sommes persuadés que des fonctionnaires publics sont indispensables. Mais que la Fonction Publique puisse absorber dans une période de crise le chômage structurel qui existe dans un pays, c'est une idée folle, ou plutôt c'est une idée communiste. Donc c'est clair, nous ne sommes pas d'accord là-dessus.

Ne revenons pas sur les délégations de service public. C'était un gouvernement qui était le gouvernement JOSPIN. C'était un ministre qui s'appelait Monsieur SAPIN. À mon avis, il était socialiste, il l'est même resté, puisqu'il soutient Monsieur HOLLANDE. Donc attention, Madame MURATORE, à ne pas trop attaquer une loi qui porte le nom d'un ministre qui lui-même supporte le candidat que, je suppose, vous supportez.

Enfin, sur acteurs - spectateurs : non, ce n'est pas un théâtre ! Il n'y a pas les gentils qui disent, la main sur le cœur, "regardez comme les gens sont en difficultés" et puis les gros méchants qui travaillent avec les banques dans les arrière-boutiques financières pour essayer de faire le maximum de profit.

On est dans une ville ici. C'est une collectivité. Ici, les gens sont élus par le peuple et l'activité que l'on mène est une activité de service public au service du public. Et qui peut dire qu'un théâtre n'était pas indispensable ? Et qui peut dire qu'une maison de retraite n'était pas indispensable ? Et qui peut dire qu'un parking avec piétonisation de la vieille ville n'est pas indispensable ? Donc, si l'on dit que tout ça ne sert à rien, alors il ne fallait pas investir. C'est très bien.

Et on a tort de mettre 36 millions et on a tort d'avoir un effort budgétaire et on a tort d'avoir une politique telle qu'on la mène. Mais en même temps et je me retourne encore une fois vers Madame MURATORE, qu'est-ce qu'on fait d'autre quand on vend un terrain que d'y construire des logements sociaux ? On va dire que ce n'est pas du 100 %. Il y a des endroits où c'est 100 % et puis il y a des endroits où c'est moins. Et le fait de mettre 50 % de logements sociaux dans les terrains que l'on vend pour qu'il y ait des logements sociaux, eh bien il abaisse le prix, effectivement. Et on assume que ce prix est abaissé parce que ça n'est pas uniquement du privé. Donc c'est une politique que nous avons totalement assumée.

Il n'y a pas de diminution, Madame MURATORE, d'emplois d'insertion, d'emplois aidés, à la Ville d'Antibes. Il n'y a pas de situation difficile pour les parkings. Je l'ai expliqué tout à l'heure. Les parkings de la Ville appartiennent à la Ville et aujourd'hui non seulement la délégation de service public qui j'espère après maintes argumentations ne vous choquent plus, puisque c'est la loi Sapin qui se met en place. Elle donne 2 millions et demi à la Ville et elle fait construire un parking de 40 millions d'euros, que la Ville n'assume pas, en échange de la gestion. On a donné la gestion et puis on ne s'en occupe pas. On a fait un paquet sur l'ensemble des parkings de la vieille ville et que l'ensemble des parkings effectivement permet de faire un nouveau parking.

En ce qui concerne les subventions, je suis habitué. C'est quand on n'a vraiment plus rien à dire, que l'on évoque la subvention du Rallye d'Antibes et de l'équipe de basket. Le rallye, ça doit être quelque chose comme 100 000 euros ou 80 000 euros. Ce n'est pas à la hauteur d'un déséquilibre budgétaire. Quant à l'équipe de basket, dire qu'on subventionne une équipe de basket par du public qui va jouer dans une salle publique, cela ne me paraît pas tout à fait anormal.

Et cela ne me paraît pas tout à fait anormal, qu'Éric PAUGET et moi-même nous cherchions à avoir une gestion de la salle en cohérence avec l'équipe de basket et en y ajoutant des activités qui pourront être mises à la disposition des antibois et des gens dans la région. Donc, ce que nous avons dit ce n'est pas que nous supprimons la subvention de basket. Nous avons dit que dans la gestion de la salle, nous souhaitons impliquer l'équipe de basket pour que l'engagement de la Ville vis-à-vis de la subvention de l'équipe de basket baisse. Ce n'est pas la même chose.

Vous avez raison sur les subventions aux associations des lycées, la Région devrait subventionner ces associations sportives. Mais comme elle ne le fait pas, c'est la Ville qui le fait. Donc dès que la Région pourra avoir une...

**M. PIEL**

Écoutez, moi je vais vous dire que la Région finance les associations...

**M. LEONETTI**

Eh bien ! Qu'elle le finance totalement !

**M. PIEL**

Vous financez là des associations qui sont des vraies associations et qui ne sont pas liées aux lycées. C'est tout !

**M. LEONETTI**

Mais elles sont liées aux lycées ! L'association sportive du lycée Audiberti... Si ce n'est pas l'association sportive du lycée Audiberti, c'est quoi comme association ?

**M. PIEL**

Non, mais, tout le sport est financé. Par contre quand vous financez le Mont Saint Jean, Saint Philippe, la Tramontane...

**M. LEONETTI**

Monsieur PIEL, vous n'avez pas la parole, vous êtes intervenu sans avoir la parole !

**M. PIEL**

Quand vous financez les Amitiés judéo-chrétiennes, quand vous financez B'Nai Brith, c'est ça qu'a dit tout à l'heure Madame DUMAS. Voilà !

**M. LEONETTI**

Ça n'est pas culturel ! Ce sont des associations culturelles.

**M. PIEL**

Là, ce sont des financements d'associations qui sont liées à des établissements privés qui sont des établissements culturels. Je suis désolé, oui. Voilà.

**M. LEONETTI**

Vous constatez une fois de plus, sauf à considérer que vous considérez qu'une association qui a une implantation judéo-chrétienne ou la B'Nai Brith qui est une implantation associative qui n'a pas de caractère religieux...

**M. PIEL**

Ah bon ! Ah bon !

**M. LEONETTI**

...mais qui a une implantation juive sauf qu'il faut que vous considérez à ce moment-là que l'on ne doit pas le faire, mais alors vous le dites ! "On ne doit pas financer la B'Nai Brith", voilà.

**M. PIEL**

Ni les Amitiés judéo-chrétiennes, ni le Mont Saint Jean, ni... ça, c'est en plus de la loi. Eh oui !

**M. LEONETTI**

Oui, mais le Mont Saint Jean est une association à but culturel.

**M. PIEL**

C'est des associations les OGEC !

**M. LEONETTI**

Mais il y a une convention passée avec ces associations !

**M. PIEL**

Et alors ?

**M. LEONETTI**

Bon évidemment, ce sont des établissements privés qui sont en contrat avec l'État.

**M. PIEL**

On ne fait pas de choix de religion. Vous avez compris, hein ?

**M. LEONETTI**

Mais bien sûr ! Écoutez, si vous alliez au Mont Saint Jean et que vous rencontriez le nombre de gens qui sont athées ou qui ont une autre religion que la religion catholique, vous seriez surpris. Mais comme vous ne les fréquentez pas, vous ne pouvez pas le savoir.

**M. PIEL**

C'est ça ! Oui. Moi je suis plutôt pour le public, vous voyez. Y compris pour l'éducation.

**M. LEONETTI**

En tout cas je pense que Madame MURATORE ne souhaitait pas m'incriminer sur le fait que l'on subventionne des associations dans les lycées puisqu'elles permettent la vie des lycées et de manière utile.

Enfin, je répondrai à Madame VERCNOCKE. J'ai cru comprendre que sous le couvert de critiques, il y avait des satisfactions. Et donc effectivement, les équipements qui manquent sont en train de se mettre en place et effectivement les dépenses de fonctionnement sont totalement maîtrisées sans pour autant qu'on ait altéré le service public et on continuera à avoir cette politique. Donc maintenant, nous allons voter.

**Mme MURATORE**

Est-ce que je peux reprendre...

**M. LEONETTI**

Monsieur PIEL.

**M. PIEL**

Vous avez oublié une réponse. Madame DUMAS a évoqué le fait que vous proposez de financer le fonctionnement à hauteur de 250 000 euros de la salle de spectacle qui est une salle communautaire de la CASA. J'ai du mal à comprendre, voilà.

**M. LEONETTI**

Je vais vous expliquer.

Concernant la salle de spectacle, la délibération au niveau de la CASA que Madame DUMAS devrait connaître, c'est qu'à partir d'un moment, on a en dehors de la médiathèque d'Antibes pour laquelle on a utilisé une CLET, ce qui veut dire que le personnel qui était antérieurement à la bibliothèque d'Antibes a été comptabilisé financièrement et que la Ville d'Antibes verse définitivement à l'année N-1 du transfert, la somme correspondante.

Il y avait par exemple - je prends des chiffres qui ne sont pas justes - 20 personnes à la bibliothèque d'Antibes, on a comptabilisé la masse salariale et la médiathèque fonctionne avec une subvention de la ville d'Antibes de 20 personnes, mais elle a augmenté à 40 personnes - les chiffres ne sont pas justes - et à ce moment-là, c'est la Communauté d'agglomération qui les prend en charge. Règle commune.

Deuxième règle qui existe dans les Communautés d'agglomération, c'est ce qu'on appelle les fonctionnements partagés. Cela veut dire que la médiathèque qui va arriver désormais à Villeneuve-Loubet, par exemple, elle va être financée à 50 % par la Ville de Villeneuve-Loubet, à 50 % par la Communauté d'agglomération.

On avait le choix entre ne plus faire d'espaces communautaires ou bien décider qu'on continuait à établir un réseau de médiathèques, de salles de spectacle, etc., mais à ne pas impliquer totalement la CASA et de faire un partenariat.

Dans ce partenariat, le budget prévisible d'une salle de spectacle de ce type est de l'ordre de 2,4 millions à 2,6 millions. Avec l'activité de la petite salle et de la grande salle, il y a une grande salle à 1 300 places avec environ trente manifestations par an, et puis il y a une petite salle à 220 places qui elle, a une activité beaucoup plus régulière.

Ça, globalement, cela coûte environ 2,5 millions pour faire simple. Estimation première. Dans cette estimation, il y a donc un financement partagé entre la Ville d'Antibes et la Communauté d'agglomération. La Communauté d'agglomération devrait donc - et pardonnez-moi si les chiffres sont pas justes - financer 1 250 000 euros. Comme la Ville d'Antibes a mis en place le système du casino La Siesta directement orienté vers la salle de spectacle, au lieu d'avoir une manifestation qui va être subventionnée par les casinos comme une manifestation artistique de qualité, validée par le ministère de la Culture et le ministère de l'Intérieur, la subvention ira directement et en totalité vers la salle de spectacle. Vous l'avez vu, nous avons négocié entre 800 000 et 1 million d'euros donc ça veut dire que ce million d'euros viendra des casinos pour la part antiboise du fonctionnement de la salle de spectacle.

Et donc, on a mis en réserve 250 000 euros qui correspond à la partie antiboise de la subvention équivalente entre la CASA et la Ville d'Antibes.

Reste que d'autres activités existent sur le volume de la salle et que la société publique qui devrait gérer la salle de spectacle et pour lequel on a eu une première présentation des différents choix au dernier bureau de la Communauté d'agglomération et sur lequel le choix définitif n'est pas totalement porté, mais qui va s'orienter non pas vers un système associatif, non pas un système privé, mais un système type SPLA. On devrait se trouver à ce moment-là dans un système dans lequel cette société gère aussi les activités annexes.

Les activités annexes, il y en a deux : l'activité parking et l'activité de deux restaurants. Donc, on peut penser que ces deux activités sont bénéficiaires et que si elles le sont, elles viennent en déduction des financements des 2,4 millions à 2,6 millions, prévus pour faire fonctionner une saison entière.

Voilà pourquoi il y a 250 000 euros. Et si j'ajoute que sous le regard d'Audouin RAMBAUD et de Simone TORRES-FORET-DODELIN que nous ne ferons plus de manifestation à la Villa Eilenroc et que nous n'aurons plus le financement des gradins et de l'organisation à la Villa Eilenroc et que nous économiserons 250 000 euros, ce qui est à peu près le prix de l'ensemble des activités à la fois sur le Jeune Soliste - Antibes Génération Virtuoses – et sur Musiques au Cœur et que l'on reporte ces manifestations sur une salle qui fonctionne normalement, vous voyez que la contribution de la Ville d'Antibes pourrait être neutre. Voilà l'explication.

**M. LEONETTI**

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE**

Je souhaitais reprendre sur deux points, en fonction de vos réponses. Je parlais des collèges. Vous êtes intervenu sur les lycées, les collèges aussi. Donc les foyers, les associations sportives, c'était les collèges et les lycées. Et ma demande c'était, depuis d'ailleurs plusieurs années, de tenir compte, surtout pour les collèges où sur la commune on a de grandes différences d'élèves, du nombre d'élèves dans l'attribution de subventions. Je voulais revenir aussi sur le problème des... ben oui, vous avez de 200 à plus de 600, et vous donnez 400 euros à chacun.

**M. LEONETTI**

Madame MURATORE. Ce budget, il est de 200 millions d'euros. Je veux bien que l'on discute. Il y a 36 millions d'investissements lourds. Il y a une masse salariale qui tourne autour de 100 millions d'euros. Vous me dites qu'il faut que je compte le nombre de collégiens et de lycéens pour réajuster. Si c'est l'élément fort de votre intervention...

**Mme MURATORE**

Non. C'est en fonction de votre réponse.

Autre point sur lequel je souhaitais revenir aussi...

**M. LEONETTI**

D'accord. Madame MURATORE, s'il me suffisait que je corrige le nombre de collégiens et de lycées dans les lycées pour y mettre une subvention et que ça m'amène le vote positif de votre part, imaginez que je le ferai immédiatement.

**Mme MURATORE**

Il n'y a pas que ça mais effectivement, vous pourriez le faire et ça n'engagerait pas beaucoup.

Mais le deuxième point sur lequel je voulais revenir, c'était le problème des ventes de terrains. Parce que je maintiens et on a l'exemple, c'est que quand on passe par des promoteurs, il y a des charges très importantes et que même si c'est heureusement comme on a dit sur le terrain de Saint-Claude, il n'y a que six PLAI parce que les charges vont être très importantes et donc les familles ne peuvent pas.

Donc nous on dit qu'il faut revoir cette stratégie de dire "on passe par des promoteurs" et dire "on dispose"... là on avait deux exemples de terrains suffisamment importants pour dire "on en vend un bout, parce que de toute façon la Commune n'en a pas l'usage, mais on en garde une partie..." Et on fait du vrai logement social.



## M. LEONETTI

C'est votre choix. Madame MURATORE, mon choix sur la mixité, je suis dans une zone, le terrain Levaux, dans laquelle vous avez du pavillonnaire, voilà. Vous avez du pavillonnaire et on n'a pas construit tout ce qu'on pouvait construire parce que je pense que l'harmonie et les équilibres doivent être maintenus.

Vous voulez que ces terrains soient uniquement dédiés à des logements sociaux, nous, nous pensons que ces terrains doivent être mixtes. C'est ce qui clive aussi entre vous et nous. Et de temps en temps, il faut bien que l'on parle des différences. Voilà !

On va passer au vote. Monsieur SEITHER.

## M. SEITHER

Lecture des chapitres

### ANNEXE A LA DELIBERATION BP 2012 VILLE D'ANTIBES VOTE PAR CHAPITRE

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>69 095 000,00</u>
CHAPITRE 16	Remboursement d'emprunt	31 522 000,00
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	297 147,00
CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	3 382 029,00
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	2 920 171,00
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	29 413 653,00
CHAPITRE 26	Participations et créances rattachées à des participations	30 000,00
CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	750 000,00
CHAPITRE 45	Comptabilité distincte rattachée	400 000,00
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	230 000,00

#### RECETTES

69 095 000,00

CHAPITRE 10	Dotations, fonds divers et réserves	4 350 000,00
CHAPITRE 13	Subvention d'investissement	5 703 000,00
CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	46 922 000,00
CHAPITRE 45	Comptabilité distincte rattachée	400 000,00
CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	2 000 000,00
CHAPITRE 024	Produits des cessions d'immobilisations	4 490 000,00
CHAPITRE 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000 000,00
CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	230 000,00

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>137 900 000,00</u>
CHAPITRE 011	Charges à caractère général	21 623 573,00
CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	76 900 000,00
CHAPITRE 014	Atténuation de produits	3 946 338,00
CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	18 634 477,00
CHAPITRE 66	Charges financières	8 700 000,00
CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	1 095 612,00
CHAPITRE 023	Virement à la section d'investissement	2 000 000,00
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000 000,00

#### RECETTES

137 900 000,00

CHAPITRE 013	Atténuation de charges	1 366 400,00
CHAPITRE 70	Produits des services	9 292 861,00
CHAPITRE 73	Impôts et taxes	96 094 600,00
CHAPITRE 74	Dotations, participations	24 951 213,00
CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	5 153 454,00
CHAPITRE 76	Produits financiers	1 472,00
CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	890 000,00
CHAPITRE 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00

## M. LEONETTI

Compte tenu de l'attention soutenue qui a suivi l'exposé d'André-Luc SEITHER, je vous propose donc de vous demander votre vote et ensuite de rester sur la base de ce vote globalement.

Alors qui est contre ? 9. C'est généralement la ligne de partage entre la majorité et l'opposition, il n'y a pas ni à s'en offusquer, ni à s'en réjouir.

Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à la majorité par 39 voix POUR sur 48 (9 contre : Mme RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

## 05-5 - BUDGET PRIMITIF 2012 - ASSAINISSEMENT

### M. SEITHER

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le budget annexe du service assainissement s'équilibre à 10 937 000 euros dont 5 680 000 euros en fonctionnement et 5 377 000 en investissements. Les recettes réelles de fonctionnement soit 5 180 000 d'euros sont établies sur la base d'une redevance inchangée. Elles sont stables par rapport au budget primitif 2011. Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 1,13 % par rapport à 2011.

Les charges financières et intérêts de la dette augmentent de 6,9 %, le recours de l'emprunt étant obligatoire pour financer les importants travaux réalisés dans le cadre du schéma directeur d'assainissement. Les charges de personnel progressent quant à elles, de 0,97 %. Le volume de recettes prévues et la faible augmentation des dépenses de fonctionnement permettent de dégager un autofinancement complémentaire de 180 000 euros qui, ajouté aux amortissements des immobilisations qui étaient de 2 millions d'euros, représente plus de 40 % du montant total des recettes d'investissement.

Les recettes réelles d'investissement qui s'élèvent à 3 197 000 euros sont constituées par le FCTVA pour 463 000 euros, 134 000 euros de subventions et un recours à l'emprunt estimé à 2,6 millions. Le cumul de ces recettes et de l'autofinancement autorise l'inscription d'un volume de dépenses d'équipements de 4 447 000 euros permettant de financer notamment : les travaux de remplacement des canalisations des avenues des Oliviers, Sainte-Marguerite, chemin des Îles, du boulevard de la Pinède, de l'avenue des frères Roustan, de la rue Saint-Antoine, de la rue Fourmillière, de la rue Arazy, etc., des travaux de réhabilitation sans tranchée, l'installation d'un groupe électrogène à la station Pinède, la reconstruction de la station de relevage de la plage de la Garoupe, la restructuration des collecteurs du bassin de Laval c'est-à-dire entre le boulevard Foch et l'avenue Reibaud, la maîtrise d'œuvre de la station Îlette et le renouvellement des équipements des stations de relevage. Je vous propose donc à présent de procéder au vote par chapitre, comme le prévoit le code des collectivités territoriales.

### M. LEONETTI

Alors, moi je vous propose d'écouter les interventions de l'opposition. Puis ensuite chapitre par chapitre et suivant la même méthode, on passera au vote.

Alors la Gauche, l'Écologie, Madame DUMAS.

### Mme DUMAS

Donc rapidement quand même, quelques remarques assez similaires que pour le budget général.

En gros, des subventions d'exploitation en baisse, des dépenses de salaires du personnel aussi en légère baisse, mais par contre, des dépenses de charges financières en augmentation assez forte.

Avec en outre, un remboursement d'emprunt à la Société Générale qui est pour plus de 60 % constitué d'intérêts. Merci les banques ! Donc simplement je profite aussi rapidement de cette délibération pour rappeler notre choix politique de remettre en régie la partie de l'assainissement qui est actuellement en DSP et ce débat d'ailleurs ne devrait pas être déconnecté et séparé de celui de la régie, de la gestion de l'eau.

**M. LEONETTI**

Madame MURATORE. Non, pas d'intervention.

DSP pas DSP, régie, passage en régie. Vous avez choisi à l'occasion de cette délibération d'évoquer une fois de plus, j'allais dire, votre leitmotiv sur le sujet. Il faut tout passer en régie et l'assainissement est en régie.

Donc on passe au vote, chapitre par chapitre. Alors le vote global : Qui est contre ? 3. S'abstient ? 2.

Délibération adoptée à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

**M. LEONETTI**

Oui, oui, il a été voté chapitre par chapitre. Si, si, vous les avez lus. Tout le monde a bien compris que le vote était aussi pour chaque chapitre. C'est ça ? Il n'y aura aucune contestation sur ce sujet.

**05-6 - BUDGET PRIMITIF 2012 - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

**M. SEITHER**

Le budget du service public d'assainissement non collectif, individualisé dans un budget annexe spécifique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Équilibre à 182 000 euros, dont 174 600 en fonctionnement, 7 400 euros en investissements.

Donc les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la redevance pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif qui a été institué par délibération en date du 26 novembre 2010 et qui s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le produit de cette redevance estimé à 164 000 euros pour 2012 est complété par une subvention de fonctionnement de l'Agence de l'Eau pour 10 600.

Ces 174 600 euros de recettes financent le même montant de dépenses. On constate une augmentation de 3,09 % des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP 2011 donc qui était de plus 5 030 euros, finançant notamment des remboursements des frais du carburant, assurance locaux. La section d'investissement à 7 400 euros est autofinancée à 95 %. Je vous propose donc à présent de procéder au vote chapitre par chapitre composant le budget primitif 2012, si il y a pas d'intervention.

**M. LEONETTI**

Intervention de Madame DUMAS qui va dire "j'espère bien que le SPANC sera en régie et que... et que vous ne le mettez pas dans la délégation de service public et que vous ne vendrez pas ce service public à Veolia qui a exploité depuis des années"... C'est-à-dire que je connais tellement votre répertoire que je peux effectivement l'imaginer.

**Mme DUMAS**

Malheureusement, on connaît le vôtre aussi, donc c'est ça le problème. Donc...

**M. PIEL**

Vous savez qu'arrivés à un certain âge, les rôles de jeune premier ne sont plus tout à fait...

Vaut mieux se retrancher vers des rôles un peu plus d'âge mûr. Ne jouez plus les jeunes premiers.

**M. LEONETTI**

Non, je ne joue pas le jeune premier. ...Allez-y, Madame DUMAS.

**Mme DUMAS**

Donc en effet, on voudrait d'abord montrer l'importance de ce service public qui effectue un travail très bien fait, d'ailleurs, et que... par contre, qui souffre sans aucun doute d'ambition, c'est-à-dire qu'à l'image du budget pour 2012, je suis persuadée qu'il y aurait besoin d'un souffle supplémentaire pour ce service public.

D'autant plus, vu l'importance pour prévenir d'éventuelles pollutions parce qu'ils ont en effet sacrément du travail pour prévenir toutes ces pollutions de l'assainissement non collectif. Et en effet, on rappelle la nécessité de rester un service public et non pas à une nouvelle concession au privé et vous venez me dire que Veolia était déjà sur le coup. Donc ça, c'était un scoop ! Attention ! Comme on n'est pas dans un théâtre, moi je crois ce que vous dites.

### **M. LEONETTI**

Non, je jouais votre rôle, Madame DUMAS, et je le joue tellement mal. Vous le faites tellement mieux que moi.

Madame MURATORE. Pas d'intervention.

Simplement pour rappeler que nous évoluons. D'abord merci de reconnaître que le législateur et ce gouvernement ont pris de bonnes décisions sur l'assainissement individuel.

Je rappelle que le SPANC, c'est l'assainissement individuel. Je rappelle que le SPANC est financé par les particuliers. Et donc, là, il y a une répercussion immédiate sur les personnes. Et je ne vais pas jouer votre rôle, mais je vais simplement jouer le mien ou du moins remplir mes responsabilités pour rappeler à chacun l'idée qu'il y a des personnes, souvent des personnes âgées qui vivent dans des maisons individuelles et qui ont des fosses septiques. Et que ces fosses septiques, elles doivent effectivement être contrôlées, mais quelquefois lorsque le contrôle est fait et que les travaux sont à mettre en œuvre et bien ça implique pour elles des très fortes sommes, non pas pour payer le service public et encore que, mais surtout pour faire les travaux.

C'est la raison pour laquelle, il faut que nous soyons extrêmement vigilants et ne pas se mettre à aller contrôler tout le monde dans une année et demander à tout le monde de se trouver dans cette situation qui quelquefois est compliquée, qu'il faut traiter au cas par cas.

Donc, le SPANC fonctionne. Nous avons épuisé à la Ville d'Antibes, les possibilités de l'assumer en service public payé par la collectivité. C'est clair. Nous avons assumé les six années qui étaient autorisées dans la loi. Nous aurions pu dès la première heure le faire payer par les gens qui étaient contrôlés.

J'ai demandé dans cette période de six ans, qu'on essaie de contrôler bien sûr les endroits qui étaient les plus pollués, mais aussi les maisons individuelles les plus modestes, pour que l'on puisse, nous, Ville d'Antibes prendre en charge par la collectivité ce qui désormais est pris en charge par les particuliers. On est d'accord ?

Donc vous venez de regarder un budget. C'est le dernier budget qui est pris en charge par la collectivité. Désormais ce budget doit être un budget annexe, équilibré par les redevances individuelles des gens qui sont contrôlés. Donc c'est la raison pour laquelle, vous vous en souvenez, on a mis un contrôle le plus bas possible parce que si on contrôle et que tout va bien, que le paiement de ce contrôle ne soit pas excessif, puis ensuite pour assumer l'ensemble du service et bien on a répercuté sur le suivi des travaux à effectuer, l'ensemble du fonctionnement du service.

Mais si nous étoffons très fort ce service, il sera d'autant plus fortement répercuté sur chaque personne qui sera contrôlée. C'est la raison pour laquelle dans ce domaine-là, il faut que nous ayons beaucoup de vigilance.

Pour aller au fond du problème que vous évoquez, quand vous avez un volume à l'intérieur duquel vous avez deux, trois, cinq agents, un nombre d'agents relativement modeste puisque c'est une action spécifique, il n'est pas impossible, ni certain non plus, que si on le fait en délégation de service public globalisée, l'amortissement d'un privé puisse faire que, à titre individuel, la redevance soit moins importante.

Je ne sais pas si je me fais bien comprendre. Si vous avez l'assainissement collectif et l'assainissement individuel et que l'assainissement individuel, c'est chaque particulier qui paye le contrôle de son assainissement individuel et que vous n'avez qu'un petit nombre d'agents pour l'effectuer, vous ne pouvez pas dans une ville faire répercuter le coût du SPANC sur l'assainissement général. Ce que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui. Et pourquoi donc je laisse l'hypothèse de l'inclure dans une délégation de service public ? parce qu'un délégataire lui peut très fortement abaisser la redevance individuelle pour la collectiviser dans des frais plus mutualisés. Voilà le but.

Il n'y a pas d'arrière-pensées particulières. Il n'y a pas les gentils et les gros méchants. On est tous gentils, on essaie de trouver des solutions dans le cadre d'une loi dont je me réjouis que vous l'approuviez. Nous passons au vote. Qui est contre ? S'abstient ? 5.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (5 absentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS, Mme MURATORE, M. AUBRY).

#### **05-7 - RÉGIE DES TRANSPORTS - BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS - DISSOLUTION**

##### **M. SEITHER**

Il n'y a plus de régie des transports.

##### **M. LEONETTI**

Il n'y a plus de régie des transports. La Gauche et l'Écologie ? Non, pas d'intervention. Nous passons au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **05-8 - TAXES D'HABITATION ET FONCIÈRES - TAUX - FIXATION**

##### **M. SEITHER**

Ce sont les mêmes taux qu'avant. Donc il vous est proposé la taxe d'habitation à 14,95 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties 17,45 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties 13,49 %.

##### **M. LEONETTI**

Au vote : Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? ...Madame MURATORE, Monsieur AUBRY, nous sommes en train de voter les taux ! Vous ne votez pas les taux quand même ! Vous êtes en train de voter les taux positivement avec la majorité. Je ne devrais pas le faire, mais quand même ! Vous votez contre ou vous vous abstenez ? Abstention : deux.

Délibération adoptée à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

#### **05-9 - BUDGET PRIMITIF 2012 - ASSAINISSEMENT - FIXATION DE LA REDEVANCE**

##### **M. SEITHER**

On vous demande de fixer la redevance 2012 à 38 centimes le m<sup>3</sup>, inchangé par rapport à l'année dernière, compte tenu d'un volume d'eau prévisionnel de 6 530 000 m<sup>3</sup>.

##### **M. LEONETTI**

Même type de redevance, pas d'augmentation des taux. Même type de vote que pour les taux ? D'accord.

Délibération adoptée à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

*Départ de Monsieur BARBERIS – Prouration à Madame LONVIS*

*Présents : 40 / Procurations : 8 / Absent : 1*

#### **07-1 - DOMAINE PUBLIC - OCCUPATION - REDEVANCE - FIXATION**

##### **M. PERUGINI**

Il s'agit pour le domaine public des redevances d'occupation. Je rappelle que la Municipalité a souhaité dès 2002, d'optimiser les recettes domaniales. Alors, je ne vais pas lire tout le texte parce que chacun l'a. Je vais faire une synthèse, si vous voulez bien, avec les grands points.

Ces recettes domaniales concernent les occupations commerciales autorisées sur les voies publiques, places, autres espaces publics donc avec une contrepartie financière des avantages qui sont retirés par l'occupant.

Cette tarification a été adoptée en décembre 2002, avec la mise en œuvre de principes de tarification. Alors un constat concernant cela, un premier point c'est l'étude comparée des tarifs par rapport à d'autres tarifs sur le territoire communal et les communes voisines, ce qu'on appelle le benchmarking. Et ensuite le second point, c'est l'étude du dispositif de tarification qui avait besoin d'être corrigé concernant la nature et l'incidence des avantages accordés.

Alors à la lumière de ces constats, il a été proposé de tenir compte dans le cadre de la détermination du montant de la redevance, de deux critères. À la fois l'attractivité ainsi que de la valeur commerciale et économique des emplacements et puis le mode d'usage déployé par l'occupant. Et donc le montant de la redevance est le résultat de l'agrégation de ces deux critères.

Je voudrais rappeler que cette démarche a été poursuivie depuis 2002 et nous avons tenu compte pour cette année de trois éléments. D'abord des dispositifs du Code général de la propriété des personnes publiques et suite également des observations qui sont formulées dans le rapport, dans le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes et puis également des pistes d'amélioration dans le cadre des résultats de l'audit du cabinet Ernst & Young.

Ainsi donc, à la lumière de ces éléments, nous avons mis en place une politique de valorisation de la gestion communale sur six points.

Premier point, c'est l'optimisation des recettes domaniales, qui a été poursuivie dans le cadre de l'actualisation annuelle et pour 2012, une augmentation qui sera fixée, Monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure, sur le fondement de l'article L.1222-22.2 à 6 %. Cette revalorisation devrait ainsi générer une recette supplémentaire annuelle de 40 000 euros. Ces 6 % ayant été calculés en fonction précisément de cette comparaison qui a été faite sur les villes voisines qui sont entre autres Nice ou Cannes, qui sont beaucoup plus importantes que nous et en particulier par rapport à Nice, à l'heure actuelle d'environ 24 %. Le but étant de se rapprocher de ces montants de redevance.

Deuxièmement, cette optimisation tarifaire nécessite également de mettre à jour une sectorisation tarifaire et de reclasser les différents espaces en quatre secteurs. Pourquoi ? C'est effectivement parce que la Ville a entrepris différents travaux, par exemple le réaménagement du boulevard Albert 1<sup>er</sup> qui est en cours, du boulevard Wilson, etc. et donc il est logique que la Ville ayant fait ces travaux puisse effectivement augmenter les tarifs dans le cadre de ces aménagements.

Troisième point : uniformiser également les redevances applicables aux manèges qui sont installés sur les différents secteurs de la ville puisqu'il y avait différents décalages qui étaient remarqués, pour maintenant avoir un seul montant de redevance qui est fixé à 43 euros par an et par m<sup>2</sup>.

Quatrième point : tenir compte du développement des manifestations commerciales type entre autres braderies. Il y a la braderie Juan-les-Pins et puis également sur celle d'Antibes où nous sommes arrivés, il y avait des taux qui étaient, je dirais entre parenthèses, ridicules. Nous étions à 0,10 euro par jour et par m<sup>2</sup>. Donc je dirais le coût de la perception de ces redevances qui étaient minimes, qui mobilisaient deux personnes pendant deux jours, pour les porter à 5 euros par jour et par tranche de 10 m<sup>2</sup>.

Pour le cinquième point qui concerne ce qui se fait depuis maintenant quelques années d'une manière plus importante sur la Côte d'Azur. Dans le cas de la Commission du film qui sont les tournages de films et les prises de vue photographiques dont les tarifs ont été en 2011 de 510 euros à 207 euros pour une demi-journée d'occupation, c'est-à-dire en fait une perception de recettes relativement minime. De s'aligner sur ce que fait la majorité des communes, c'est en fait d'exonérer de redevance d'occupation du domaine public, mais qu'en revanche, soit maintenus à la charge du demandeur bien sûr, les frais liés à tout ce qui est mise à disposition de personnel, nettoyage, sécurité, etc. Alors en demandant en contrepartie que l'on puisse faire référence bien entendu à la Ville, mais également à ce que les retombées économiques de ces tournages se fassent sur la ville, je parle effectivement de nuits d'hôtellerie, de restauration, etc., c'est-à-dire les retombées économiques logiques de ce genre de tournage.

Et enfin sixième point, concernant le bastion Saint-Jaume, d'optimiser les redevances d'occupation suivant un barème forfaitaire en cas d'occupation inférieure à huit jours et suivant un barème dégressif pour permettre effectivement le développement de plus grandes manifestations au-delà de cela.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les modalités d'évolution de ces redevances du domaine public dans les conditions que j'ai précisées et d'en fixer l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**M. LEONETTI**

Merci. Permettez-moi de féliciter Monsieur PERUGINI et l'ensemble des services qui ont travaillé parce que ce bilan est le résultat quand même d'une très longue et difficile concertation avec les parties prenantes et il a permis d'aboutir à cette réactualisation, comme le dit la délibération, qui paraissait évidemment nécessaire. Intervention de l'Union pour Antibes-Juan-les-Pins, Monsieur MOLINE.

**M. MOLINE**

Oui, Monsieur le Maire et chers collègues. Vu la conjoncture actuelle, nous pensons qu'il est regrettable d'augmenter autant la taxe d'occupation du domaine public. Une minoration de cette dernière aurait été plus pertinente au lieu de la maintenir à plus 6 %. Cette taxe sera obligatoirement répercutée sur les consommateurs. Par ailleurs, pourquoi alors ne pas taxer aussi à hauteur d'un m<sup>2</sup>, les distributeurs automatiques de billets donnant directement sur le domaine public ? Concernant le bastion...

**M. LEONETTI**

Qui ne sont pas sur le domaine public, c'est tout. Le public, c'est le sol.

**M. MOLINE**

Concernant le bastion Saint-Jaume, nous ne voyons pas l'utilité de proposer un tarif global pour les huit alcôves lorsque celui-ci n'est que le prix unitaire multiplié par huit. Merci.

**M. LEONETTI**

Monsieur LA SPESA.

**M. LA SPESA**

Nous ne voterons pas cette délibération. Alors pour vous rassurer, Monsieur le Maire, ne pensez pas que nous soyons soudainement transformés en ardents défenseurs des cafetiers, restaurateurs, hôteliers et autres occupants du domaine public. Nous continuons à rester fortement attachés à un accès libre et pour tous du domaine public et plus particulièrement accès libre pour les handicapés et les poussettes d'enfants.

Pour autant, nous ne pouvons pas ne pas prendre en compte que nous sommes en pleine crise. Crise provoquée et maintenue par le monde libéral auquel vous tenez tant, d'ailleurs.

Parmi la population qui va être impactée par les 6 % d'augmentation, il y a des entreprises florissantes qui ne vont quasiment pas s'apercevoir du changement. Par contre, nous sommes conscients que la grande majorité doit subir les effets de la crise et que les hausses des taxes auront immanquablement un impact sur la trésorerie des intéressés.

En 2002, nous avons voté la revalorisation du montant des redevances et nous serons certainement d'accord pour faire de même une prochaine fois, après le changement de politique en 2012 et la mise en place d'une gestion du pays plus respectueuse des citoyens. Aussi dans l'attente, nous vous demandons de bien vouloir ajourner les dispositions envisagées. Bien évidemment, vous allez nous répondre que c'est 40 000 euros de recettes supplémentaires qui vont s'envoler.

Au-delà du fait que la somme n'est pas colossale, nous vous proposons deux pistes qui pourraient compenser voire dépasser ce manque à gagner. Continuer voire amplifier avec peut-être des moyens supplémentaires, le très bon travail du service domaine public et là, on est tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire. Un énorme travail a été effectué pour remettre un peu d'ordre dans ce que l'on pouvait appeler la jungle de l'occupation du domaine public. Pour arriver au résultat d'aujourd'hui, il a fallu beaucoup d'énergie, de la volonté et aussi un certain courage politique. En continuant dans cette voie, c'est des recettes qui vont entrer dans les caisses.

Deuxième point, c'est de trouver le moyen de faire payer des contraventions mises à ceux qui ne respectent pas la réglementation. Aujourd'hui nous savons que très peu de PV sont honorés. De toute manière, la police municipale ne peut avoir aucun suivi, ni aucun retour sur le devenir des contraventions. Aussi, l'effet dissuasif est totalement édulcoré. Si seulement un député ou un ministre pouvait étudier et proposer une solution, ce serait bien plus de 40 000 euros qui seraient récupérés. Cela sans compter sur l'amélioration de l'efficacité du personnel en charge du domaine public. Je vous remercie.

**M. LEONETTI**

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE**

Nous aussi, nous tenons à remercier et même à féliciter, je l'avais écrit, le service domaine public qui fait un travail très professionnel. Nous constatons quand même que malgré les contrôles, il reste encore quelques commerçants qui ne respectent pas les autorisations de terrasse au risque de la sécurité des piétons. Et donc là, effectivement, il y a encore des contrôles à renforcer.

Deux points sur ce qui nous est proposé. D'une part, les photos et les tournages de films. Le texte de la délibération est excessivement vague. Comment sera justifié la promotion et/ou le rayonnement de la commune. Quels seront les critères ? Et en ce qui concerne le bastion Saint-Jaume, pour les manifestations commerciales de grande ampleur, nous demandons si il n'y a pas une erreur dans le tableau, car 300 euros par jour, même avec 0,5 % du chiffre d'affaires, c'était très très peu et très aléatoire. Merci.

**M. LEONETTI**

J'ai compris que pour Monsieur LA SPESA, la même taxe lorsqu'elle est de gauche est légitime et lorsqu'elle est de droite est injuste. Donc vous voterez les taxes et les augmentations dès que vos amis seront au pouvoir. C'est à peu près ce que vous nous avez expliqué.

Le deuxième élément c'est que je note au passage, Madame MURATORE, que vous avez dit que il fallait du courage politique. C'est Monsieur LA SPESA qui l'a dit, c'est vrai. Pardon de vous confondre de temps en temps. Le courage politique, c'est le courage du politique. Je pense que cela s'adresse à Francis PERUGINI et à moi-même qui avons assumé l'application des règles et des sanctions. Nous n'allons pas s'enorgueillir des sanctions, mais elles sont en très forte augmentation depuis trois ans et donc elles sont recouvrées.

*Bruit dans la salle... (rires).* Régis, c'est Monsieur PIEL qui vous a fait un croc en jambe ou pas ? Il faut le dire tout de suite.

**M. PIEL**

Dites que c'est pas vrai...

**M. LEONETTI**

Bon, il y a pas de mal.

Je rappelle quelques règles de bon sens. La loi, la Chambre régionale des comptes, la loi, le domaine public, c'est pas sacré, mais quand on a une activité sur le domaine public non seulement on doit payer une redevance, mais elle doit être proportionnée au bénéfice commercial qu'on tire du domaine public.

Je sais bien que c'est une loi de ce gouvernement, mais c'est quand même à peu près le bon sens. Quand vous avez un portant devant un magasin, ce n'est pas la même chose que lorsque vous avez une terrasse d'un restaurateur, le bénéfice du m<sup>2</sup> occupé n'est pas le même type.

Ensuite, le fait que la Chambre régionale fasse des observations, on doit observer ces observations. Quand ils disent que nous avons des tarifs très bas par rapport à nos voisins et avec des revenus qui sont équivalents dans notre ville par rapport aux voisins, ce n'est pas anormal de suivre ces observations, ou bien alors, ce n'est pas la peine de faire passer la Chambre régionale.

Et le troisième point, c'est que les différences de tarifs entre les villes voisines sont de 24 à 36 % plus importants dans les autres villes. Donc, la logique c'est de dire, on va passer à 24 % ou à 36 % de plus. Et vous avez vu que le Syndicat des hôteliers restaurateurs n'a pas contesté la hausse. Il a demandé qu'on l'étale. Et si vous faites 6 % vous avez un étalement, si c'est 24 % il est de quatre ans et si c'est de 36 % de six ans, alors que les hôteliers restaurateurs demandaient un étalement sur deux à trois ans.



Donc, ne soyez pas plus royaliste que le petit commerce, le petit commerce comprend bien qu'il tire un bénéfice de l'occupation du domaine public et qu'il est légitime que la Ville, justement en période de crise et justement parce qu'on a une activité touristique qui fort heureusement est encore positive, en particulier sur les terrasses, c'est logique que ça vienne en atténuation des plus fragiles. Non ? ...ou bien alors je ne comprends plus les mécanismes que vous évoquez.

Quant au député ou au ministre qui ferait voter une éventuelle loi, elle existe déjà. Elle a été renforcée à la fois dans ses sanctions et à la fois dans sa perception. Et normalement pourquoi il y a du 0,5 de pourcentage, parce que à partir d'un certain bénéfice sur le domaine public, il doit y avoir un pourcentage qui vient sur le bénéfice réellement réalisé à partir du domaine public.

Et ça n'est pas la même chose d'occuper le domaine public pour faire un appelant pour entrer dans le magasin, que de faire du domaine public une véritable exploitation commerciale qui correspond au commerce concerné, en particulier sur les terrasses de restaurant. Donc à la fois vous le voyez, l'augmentation qui est proposée, elle est raisonnable pour atteindre progressivement les tarifs qui sont ceux des villes voisines, avec des bénéfices à peu près équivalents. Mais en même temps, elle est juste et justifiée et grâce justement au législateur qui en a tenu compte et qui n'a pas voulu rester dans la jungle et le laxisme que vous êtes si prompts à dénoncer.

Enfin, une ville comme la Ville d'Antibes qui a des observations de la Chambre régionale et qui a en même temps les louanges globaux, mais qui fait des observations sur les éléments de détails, eh bien moi j'ai donné instruction à l'ensemble des services que sur l'ensemble des observations de la Chambre régionale, il y ait des corrections lorsque les observations sont justifiées. Ça me paraît logique.

#### **M. LA SPESA**

Juste un point sur le recouvrement des amendes, en discutant en commission, il nous a été dit que l'on n'avait pas de visibilité et que a priori la grande majorité de ces amendes n'étaient pas recouvrées. Elles sont mises - il n'y a aucun problème, la police municipale fait bien son travail - mais c'est pour ça qu'il faudrait voir pourquoi.

#### **M. LEONETTI**

Les amendes, vous le savez, elles sont gérées après par le commissariat et après par le Procureur donc... je veux dire que...

#### **M. LA SPESA**

Le problème, il est là !

#### **M. LEONETTI**

Il peut y avoir une contestation... vous voulez changer quoi, la justice ?

#### **M. LA SPESA**

Essayez de trouver une solution pour que les amendes soient effectivement payées. Et sur l'augmentation, on n'est pas contre l'augmentation puisque je vous ai dit, on l'a votée en 2002. On veut simplement vous dire cette année, gelons simplement l'augmentation. Ça ne veut pas dire ne pas l'appliquer.

#### **M. LEONETTI**

Monsieur LA SPESA, vous avez une augmentation de l'activité touristique de 15 % dans cette ville et vous avez un différentiel de taxation du domaine public qui est de moins 24 ou moins 36 % par rapport aux villes voisines. Il me semble que le sentiment de justice voire de révolte et d'indignation qui quelquefois vous anime devrait vous faire dire, "Monsieur le Maire, ne soyez pas gentil avec vos amis restaurateurs et hôteliers. Mettez-vous au tarif que vous devez mettre et qui est équivalent à ceux des villes voisines"... vous voyez, je joue aussi votre rôle... "et taxez-les à 24 % parce que comme ça au lieu d'avoir 40 000 euros, vous en aurez 160 000 et quand vous aurez 160 000 euros, vous pourrez donner un peu plus aux Restos du cœur". Moi, j'attendais ce genre d'argumentaire.

Nous passons au vote. Qui est contre ? 3. Qui s'abstient ? 2. Je vous remercie.

Délibération adoptée à la majorité par 43 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY).

## **07-2 - DROITS DE PLACE - FIXATION - REVALORISATION**

### **M. PERUGINI**

La deuxième délibération concerne les marchés. Monsieur le Maire a souhaité effectivement dans le courant de l'année 2010 de lancer une procédure de révision du règlement communal des marchés communaux, qui avait été adoptée en novembre 1998, c'est-à-dire il y a treize ans maintenant.

Je rappelle que les marchés sur la Commune d'Antibes, il y a treize types de marché. Treize ! Les forains, marchés forain, alimentaire et floral, la brocante, artistique et artisanale, etc. Donc, il y avait effectivement une réflexion à avoir et des réunions de travail ont eu lieu à la demande de Monsieur le Maire avec les représentants, ce qui est normal, des organisations professionnelles concernées.

Ces concertations ont permis de voir les différents points qu'il fallait corriger concernant le fonctionnement de ces marchés. Alors en particulier quatre points : les règles de gestion des emplacements, les règles de présence sur les marchés c'est-à-dire que quand nous avons des abonnés sur ces marchés, l'engagement des commerçants ambulants, c'est d'assumer une présence sur ces marchés, ce qui n'est pas toujours le cas. Ensuite, les conditions et modalités de transmission de l'autorisation à un parent ou un conjoint en rappelant que lorsqu'on a un abonnement sur un marché, c'est le domaine public, ce n'est pas transmissible à des conjoints, à d'autres, ce n'est pas vendable : on est sur le domaine public. Et également les règles de non-respect des règlements où certaines choses ont été tolérées et puis on a eu dans certains cas des disputes, etc., des menaces, etc. Donc, il était nécessaire de revoir cet ensemble de choses.

Alors concernant le Marché provençal Cours Masséna qui est un site économique important en rappelant effectivement qu'il existe depuis très longtemps et que la création du Marché provençal c'est historique et c'était en autre depuis les origines, créé pour les producteurs qui existaient sur la ville d'Antibes. C'était effectivement de bien réfléchir et de faire en sorte que ça soit bien une complémentarité avec les commerçants sédentaires.

Nous avons tenu là aussi un certain nombre de réunions avec un groupe, un groupe de commerçants qui représentait les différents types de commerces. Nous avons mis en place un projet de règlement et en tenant compte d'un certain nombre de propositions qui étaient formulées par les membres du groupe de travail et bien entendu, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités territoriales, nous avons demandé leur avis aux différents Syndicats des Commerçants non sédentaires des Alpes-Maritimes, du Syndicat interdépartemental des commerçants, artisans, les commerçants ambulants et le Syndicat des marchés de France.

Comme cela vous a été signalé, puisque la date était le 9 décembre, nous n'avons pas eu d'avis contraire concernant ces quatre syndicats et donc nous pouvons considérer que le projet qui leur a été adressé n'appelle aucune observation de leur part.

Alors, en conséquence, nous mettons en œuvre une révision du montant également des droits de place. D'abord le marché alimentaire et floral du Cours Masséna et celui alimentaire des Semboules, en rappelant que entre autres pour le Cours Masséna, ce marché est organisé en deux périodes : la période estivale et la période hors période estivale.

Les montants des recettes perçues en 2010 a été d'environ 58 000 euros en contrepartie de ces occupations et nous avons pu informer donc que les charges de fonctionnement de ce marché sont évaluées à 270 000 euros c'est-à-dire en fait, un déficit important de gestion, Monsieur le Maire en parlait tout à l'heure, c'est-à-dire que les recettes représentent le quart du coût du fonctionnement de ce marché. C'est une situation en déséquilibre que nous ne pouvons pas laisser perdurer. Monsieur le Maire en a parlé. Et en conséquence, le rôle d'animation de ce marché est très important, mais il est important de mettre en place une meilleure gestion de cet équipement.

Monsieur le Maire l'a évoqué en disant que il n'était pas question tout de suite d'arriver à un équilibre, mais de tenir compte effectivement de l'importance de ce marché, mais également que la Ville puisse progressivement augmenter le montant des droits de place.

Je rappellerai qu'il y a deux types de commerçants ambulants : il y a les producteurs et les revendeurs. Et qu'à ce jour, par exemple en 2011, les revendeurs ont payé, c'était 0,54 euro, tarif moyen par jour et par mètre linéaire. C'est-à-dire que pour un banc de sept mètres, un revendeur paye 3,50 euros par jour. Pour les producteurs sans banc, c'est-à-dire certains peuvent louer un banc à la Ville, c'est 0,99 euro par jour. C'est-à-dire c'est une anomalie, les producteurs payent le double de ce que payent les revendeurs.

Donc il était nécessaire effectivement tenant compte à la fois des déficits, des décalages entre producteurs et revendeurs, de trouver des solutions. Donc, Monsieur le Maire a souhaité que ces augmentations tarifaires soient lissées sur trois ans, dans sa grande sagesse. Alors en 2012, un producteur sans banc - c'est comme ça que ça s'appelle - par jour et par mètre linéaire, 1 euro ; un revendeur, 1 euro. Le producteur avec banc, 2 euros. En 2013, un producteur sans banc, 1,50 euro ; un revendeur 1,75 euro. En 2014, un producteur sans banc, 2 euros et un revendeur 2,50 euros.

Pour le marché alimentaire des Semboules, les mêmes montants concernent les droits de place. Pour les autres marchés communaux qui sont les marchés ce qu'on appelle de « plein vent », sans produit alimentaire, il est proposé de revaloriser dans les mêmes conditions que l'année précédente, à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, les droits de place pour 3 %. Pourquoi 3 % ? Parce que les recettes 2010 ont atteint 192 000 euros et le coût de fonctionnement représente 153 000 euros, c'est un équilibre qui ne nécessite pas une augmentation aussi importante.

Voilà, il est donc demandé au Conseil municipal d'adopter la tarification relative aux marchés alimentaires et floraux pour 2012, 2013, 2014 comme suit, c'est-à-dire ce que je viens de vous donner et d'adopter le principe d'une revalorisation de 3 % pour les autres droits de place et d'appliquer l'ensemble de ces mesures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### **M. LEONETTI**

Je donne la parole à la Gauche et l'Écologie, PS et Verts. Monsieur LA SPESA.

#### **M. LA SPESA**

Là aussi, nous ne voterons pas la délibération. Nous sommes pourtant assez d'accord sur la quasi-totalité des propositions qui sont faites. Mais vous comprendrez que les raisons que nous avons exposées précédemment sont là aussi tout autant valables. C'est bien pour cela que nous vous demandons de geler la tarification. Même si ça ne semble pas être une tarification excessive, on pense que, en cette période, c'est le geste aussi qui peut compter.

Et puis un peu pour appuyer notre demande, on peut aussi se référer à la délibération précédente où il est notamment dit, je cite, "concernant plus particulièrement les tournages de films et prises de vue photographiques dont les tarifs ont été respectivement fixés en 2011 et afin d'encourager ces activités, il est proposé dans le cas où celles-ci participent à la promotion et au rayonnement de la commune tant au plan local, national ou international que ceux-ci soient exonérés de toute redevance d'occupation du domaine public". Alors, il nous semble que les petits producteurs perpétuent des activités qui devraient être encouragées et qu'ils participent à la promotion et au rayonnement de la commune a minima au moins au plan local.

Autre argument, nous savons que vous allez être très attentif à l'injonction faite aux collectivités locales par Laurence PARISOT concernant le gel de la TLPE, taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures. D'ailleurs l'avez-vous précédé car l'augmentation de cette taxe, n'est pas à l'ordre du jour de notre Conseil. Alors contrairement à Madame PARISOT, nous ne vous invectivons pas. Nous faisons simplement appel à votre réflexion et vous demandons de bien vouloir étudier notre proposition. Je vous remercie.

#### **M. LEONETTI**

Dans le temps, il n'y a pas si longtemps, l'axe du parti communiste était clair. Là, je trouve que votre intervention est tellement alambiquée que l'on ne sait plus dans quel camp vous êtes.

Je sais bien que vous êtes dans le camp de l'attrape-tout parce que vous êtes en campagne électorale mais quand même. Se trouver dans une situation où vous nous expliquez, comme l'a très bien expliqué Francis PERUGINI, qu'un banc au Marché provençal, de sept mètres de long, coûte aujourd'hui 3,70 euros par jour et il ne faut pas le revaloriser.

Et en même temps, le revendeur qui a ce banc paye deux fois moins que le producteur alors qu'on est plutôt dans une politique de développement durable, il ne faut pas le toucher non plus. On touche à rien, voilà ! Et nous, nous proposons que le coût journalier soit de 7 euros par jour.

Monsieur LA SPESA, il y a des moments où quand même, il faut faire attention parce que la démagogie peut amener à une illisibilité de la ligne politique. Donc, très bien ! Non, je ne m'en fais pas. La preuve c'est que vous n'avez même pas réussi à avoir un candidat à la présidence de la République. Ça veut dire à quel point la lisibilité est forte.

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE**

Oui, sur...

**M. PIEL**

Parce que vous, vous en avez un de candidat ?

**M. LEONETTI**

À mon avis, on en aura un, Monsieur PIEL !

**Mme MURATORE**

Non, mais c'est intéressant parce que s'ils en ont, on va réviser les comptes de campagne.

**M. LEONETTI**

Madame MURATORE.

**Mme MURATORE**

Alors, bon juste un point sur cette délibération, donc là aussi un travail très important a été réalisé et la mise à jour du règlement des marchés était bien nécessaire. Donc sur la tarification, pour nous, c'est ce que nous avons déjà défendu en commission, c'est qu'il faut préserver les petits producteurs qui restent à Antibes, qui doivent bénéficier d'un tarif moins élevé que les revendeurs mais ça, dès 2012 ! Pourquoi vous attendez 2013 ? En 2012, les petits producteurs vont payer... j'ai dit "petits producteurs" parce que sur le marché et sur la Ville, il n'y a que des petits producteurs, au sens où ils n'ont pas une production importante. Donc, dès 2012, on pouvait rétablir et mettre les revendeurs... et là, ils n'y sont pas... on attendra 2013 pour remettre dans le bon ordre. Merci.

**M. LEONETTI**

Non ! Non. En 2012, le tarif est unifié, ce qui me paraît quand même...

**Mme MURATORE**

En 2012, ils paieront pareil que les revendeurs, 1 euro, voilà. Donc, on pouvait dès...

**M. LEONETTI**

Mais ils payaient le double, Madame MURATORE !

**Mme MURATORE**

Mais je sais ! Mais on pouvait les régulariser dès 2012. Merci.

**M. LEONETTI**

C'est ce qu'on fait. Bon, ce n'est pas grave. On passe au vote.

Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Vous vous abstenez ou vous ne vous abstenez pas ?

**Mme MURATORE**

Sur le principe oui mais on trouve qu'on aurait pu dès 2012 rétablir. Donc on vote les trois ans. Mais oui mais là aussi, on nous demande de voter jusqu'en 2014.

Donc effectivement si on vote jusqu'en 2014, on vote pour.

### **M. LEONETTI**

On verra ! Si il se trouvait qu'on était dans une difficulté, on reverra le vote l'année suivante. Mais aujourd'hui, je vous demande de passer pour un banc de sept mètres, de 3,78 euros par jour à 7 euros par jour. Et alors là, je vais l'assumer totalement vis-à-vis de mes amis du Marché provençal et vis-à-vis de la population. Et donc, je vous demande votre vote, Madame MURATORE. Est-ce que c'est moitié abstention, moitié positif ? Parce que j'ai vu qu'une main qui se levait pour l'abstention... Monsieur AUBRY n'a pas levé la main.

### **Mme MURATORE**

Non, on vote pour.

### **M. LEONETTI**

Vote pour. Merci.

Délibération adoptée à la majorité par 45 voix POUR sur 48 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

## **09-1 - ENVIRONNEMENT - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CONTRAT DE BAIE DES GOLFES DE LÉRINS - COMPTE ADMINISTRATIF ET RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2010 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

### **M. DULBECCO**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit du rapport annuel d'activités du Contrat de baie qui, je vous le rappelle, dans sa séance du 4 mai 2009, le Conseil municipal avait adopté la création et l'adhésion au Syndicat intercommunal à vocation unique du Contrat de Baie des Golfes de Lérins. Ce syndicat a été autorisé par l'arrêté préfectoral en février 2010, institué Monsieur le Sous-préfet de Grasse le 21 juin 2010. Il regroupe douze communes, par ordre alphabétique : Antibes Juan-les-Pins, Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Le Cannet, Grasse, Mandelieu-la-Napoule, Mouans-Sartoux, Mougins, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne, Théoule-sur-Mer et Vallauris-Golfe Juan.

La participation financière de la Commune pour 2010 a été de 7 646 euros pour six mois. 2011 a permis la finalisation du dossier définitif et de son plan d'action qui ont été présentés le 1<sup>er</sup> décembre au comité de Baies, instance qui est gouvernée et présidée par Monsieur GUMIEL avec les services de l'État et les acteurs socio-économiques concernés. Après un long et complexe processus d'élaboration, ce contrat de Baie de Lérins va pouvoir être présenté en avril 2012 au comité de bassin agence de l'eau, pour agrément. Le plan d'action définitif va être signé demain matin à 9 heures, sous la présidence de Madame la Sous-préfète. Et pour mémoire, je vous rappelle que ce plan d'action comporte trois volets : un volet qualité des milieux visant à l'amélioration de la qualité des masses d'eau, un volet valorisation des milieux littoraux, marins et terrestres et puis un troisième volet communication. C'est un simple rapport.

### **M. LEONETTI**

Sur ce simple rapport, PS et Verts. Monsieur AUBRY.

### **M. AUBRY**

Monsieur le Maire, chers collègues. Je ne vais pas être trop long. Il ne s'agit pas nécessairement d'un rapport d'activités, plutôt d'un rapport d'installation. Il y a une page activités qui est la dernière des pages, la quatorzième. Je veux faire remarquer qu'il y a eu trois réunions. Alors, on a dit que les présents... je ne veux pas aller dans aucune polémique concernant cette assemblée-là. Parmi les communes, on s'aperçoit que à deux fois, il y a une commune, mais ce n'est pas la même, absente. Donc c'est gênant qu'au début, lors de l'installation d'un syndicat, il y ait des communes absentes. La Roquette-sur-Siagne n'était pas représentée en juillet et Théoule n'était pas représentée en décembre.

D'autre part, on remarque que certaines communes, on ne peut pas dire qu'Antibes soit dans ce cas-là, mais qui ont considérablement réduit le nombre de présents lors des deux réunions suivantes, pas la première. Seul Vallauris qui accueille, a toujours ses quatre sièges ainsi que Mouans-Sartoux qui a toujours ses deux sièges.

Pour ce qui est de la présence d'Antibes, elle est tout à fait convenable, mais je vous demande de la conserver et d'insister pour que les autres communes aient une présence constante puisqu'il y a quand même des suppléants qui sont désignés pour suppléer les titulaires. Donc je trouve inadmissible que certaines communes ne soient pas représentées à certains moments, même si je sais que les agendas font que les titulaires ou suppléants n'ont pas toujours le don d'ubiquité.

**M. LEONETTI**

Merci. C'est un rapport. Vous voulez répondre Monsieur DULBECCO ?

**M. DULBECCO**

Oui, je veux répondre. C'est vrai qu'Antibes, une fois, n'a pas été représentée pour un problème de convocation qui n'était pas arrivée par mail. Voilà, donc c'est vrai. La deuxième chose, c'est du volontariat. Donc dans la mesure où des communes sont absentes, peut-être que les représentants avaient d'autres objectifs, d'autres réunions. C'est vrai que par exemple, Antibes étant sur deux contrats de Baies, on est obligé de se séparer entre élus et techniciens. Sachez quand même que le chargé de mission de ce Contrat de baies est allé rencontrer plusieurs fois toutes les communes, avec les ingénieurs ou les techniciens ayant donc des compétences en matière environnementale et maritime et donc le travail a été fait également avec tous les techniciens. Demain, écoutez, on verra si certaines communes s'abstiennent de signer ce contrat de Baies, mais je n'ai aucun doute là-dessus. Je passe la parole à ma collègue qui fait partie également de ce COPIL.

**M. LEONETTI**

Juste, très amicalement, c'est généralement moi qui passe la parole. Et que si vous commencez à vous passer la parole entre vous... En toute amitié, Patrick. La parole est à Anne-Marie DUMONT.

**Mme DUMONT**

C'était juste pour dire à Monsieur AUBRY que Patrick DULBECCO, quand nous avons eu la réunion concernant le rapport d'activités, a été félicité par l'ensemble des techniciens pour la pertinence et la qualité de ses interventions et notamment pour le contrat avec les villes qui sont à l'Est du département. Donc je voulais le féliciter au Conseil municipal parce que c'est vrai que quand on est représentant d'une ville, il est toujours extrêmement agréable d'avoir un de nos membres qui est félicité dans ce sens.

**M. LEONETTI**

Bravo ! (*applaudissements*).  
Monsieur AUBRY.

**M. AUBRY**

Oui, je précise. Là, je n'ai en aucun cas mis en cause à aucun moment quelques membres de cette assemblée, que ce soit.

**M. LEONETTI**

On l'avait compris, Monsieur AUBRY. Et la compétence de Patrick DULBECCO n'est pas mise en cause et par aucune personne, ni par vous, ni par personne.

Ce rapport n'est pas soumis à un vote et donc on passe au rapport suivant.

**09-2 - SANTÉ - ESPACE PARTAGE DE SANTÉ PUBLIQUE - ADHÉSION**

**M. DULBECCO**

Vous savez que la Ville d'Antibes en matière de santé fait beaucoup de choses. Lors d'une dernière entrevue avec Monsieur PRADIER, Professeur de santé publique à Nice, nous a demandé de nous porter candidats pour faire partie du COPIL de cet espace santé publique dont vous avez la liste sur la délibération. Et donc, c'est une collaboration qui va être très bénéfique pour la Ville d'Antibes et ce que l'on vous demande, c'est de proposer notre adhésion à cet espace partagé de santé publique.

## **M. LEONETTI**

C'est vrai que cette délibération, elle est discrète, il y a pas d'intervention, mais enfin c'est une avancée majeure et puisqu'on parle souvent de cohésion, d'apport de santé, de prévention, c'est une action très forte que Patrick DULBECCO mène au nom de la ville d'Antibes. Donc, pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

*Départ de Monsieur GASTALDI – Procuration à Madame THOMEL*

*La procuration de Monsieur CHIALVA s'annule*

*Présents : 39 / Procurations : 8 / Absents : 2*

## **09-3 - PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET) - CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CASA, LA CAPAP, LES VILLES DE CANNES ET DE GRASSE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **M. DULBECCO**

C'est une convention de partenariat. Donc le plan climat énergie s'intègre dans un cadre plus général du plan national d'adaptation aux changements climatiques. En effet, la territorialisation spécifique de l'adaptation relève des schémas régionaux du climat et de l'énergie et donc des plans climat énergie territoriaux.

Vous aviez délibéré le 17 juin pour que la Commune s'engage dans la réalisation d'un plan qui comprend donc les deux Communautés d'agglomération, la CASA et la CAPAP, Communauté d'agglomération Pôle Azur-Provence et les Communes de Cannes, de Grasse et d'Antibes. Ça représente donc un territoire d'à peu près 600 km<sup>2</sup>, avec une population grosso modo de 320 000 habitants. La réponse de grouper à cet appel de projet a été retenue et nous avons eu les félicitations de l'ADEME, encore récemment et ce qui va nous permettre de bénéficier de financements conjoints de l'ADEME, du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et de l'Europe au titre du programme opérationnel FEDER PACA 2007 – 2013.

Il y a une convention partenariat qui propose la mise en place d'un comité technique et d'un comité décisionnel et une convention de groupement de commandes. Donc le but de cette délibération, c'est d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention de partenariat et l'ensemble des actes inhérents à l'exécution de la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué en charge de la Commande publique à signer la convention de groupement de commandes.

### **M. LEONETTI**

Intervention de Monsieur AUBRY.

### **M. AUBRY**

Monsieur le Maire, chers collègues. Il y a urgence sur ce thème. L'actualité nous l'a montré avec Durban, qui est plutôt un échec, où en fait on voit que seule l'Europe continuait à faire un effort réel pour la planète.

Donc, il y a beaucoup de choses à faire, notamment en termes d'atténuation du problème, améliorer la performance énergétique des bâtiments et des infrastructures, rationaliser les besoins en déplacement et le développement des modes de transport doux, notamment les pistes cyclables. Il faut limiter la production de déchets. Il faut inciter à une consommation responsable et également penser à l'adaptation aux changements climatiques qui existent notamment au travers des documents comme les Plans de prévention des risques ou le PLU. Tout ça, c'est absolument nécessaire et le plan climat énergie territorial doit y contribuer. Ceci dit, d'autres éléments de la politique communale vont à l'inverse de cette politique. On l'a dit tout à l'heure, par exemple, dans la discussion sur le budget.

Alors sur cette délibération où on est d'accord pour voter et demander les subventions, deux observations particulières. D'une part, faire attention à qui on confie les études puisqu'on a vu par exemple lors de la dernière séance du Conseil municipal un rapport sur le développement durable qui a été confié à un cabinet dont le travail nous paraît quand même très limite sur ce sujet-là. Donc c'est la Commission appel d'offres de la CASA qui devra décider, mais il faut vraiment avoir recours si possible à l'ADEME - qui ne fait pas que subventionner, qui peut réaliser des études – ou à de vrais spécialistes.

Autre question, je pense que Monsieur le Maire vous pourrez peut-être me répondre là-dessus : vous savez qu'il y a une réorganisation des intercommunalités, notamment à l'ouest de la CASA. Donc quelle sera ou serait l'incidence de la nouvelle carte de l'intercommunalité à l'ouest de la CASA notamment puisque Pôle Azur Provence risque de disparaître dans un ensemble plus grand, notamment contre l'avis de certaines des communes membres. Je vous remercie.

#### **M. LEONETTI**

Sur l'action globale, je partage votre opinion. Je crois que l'engagement de la France depuis le Grenelle de l'Environnement est à la hauteur de l'enjeu et malheureusement comme vous l'avez dit, c'est l'Europe qui est la seule contributrice à un projet dans un enjeu qui est mondialisé. Quand vous pensez que les principaux efforts sont faits par l'Europe et qu'associée aux partenaires qui acceptent de suivre le protocole de Kyoto à Durban, on se retrouve à peine avec 16 % des pays émetteurs de gaz à effet de serre qui acceptent de prendre des mesures contraignantes restrictives, ça montre bien qu'il y a une réelle difficulté dès l'instant où les États-Unis, la Chine, le Canada sortent de ces protocoles.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas continuer et que ce que nous sommes en train d'organiser au niveau de la Communauté d'agglomération en partenariat avec la Ville et en partenariat avec les autres organisations est bien sûr conforme à ces objectifs. Et si demain, comme cela devrait être le cas, au lieu de négocier avec la CAPAP Grasse et avec la Ville de Cannes, on négociera à ce moment-là avec l'ensemble d'une Communauté qui regroupe le SCOT Ouest.

Donc on retrouvera plutôt plus de logique que ce qu'on trouve aujourd'hui où on est obligé de négocier ville par ville. Donc sur le plan climat énergie territorial, je pense qu'il faut que l'on continue à avancer surtout dans un territoire qui ne peut pas se permettre, ne serait-ce que sur le plan touristique, une faute en matière de développement durable.

Au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **11-1 - ANIMATION - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

#### **M. RAMBAUD**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit de renouveler des conventions d'objectifs et de moyens avec quatre associations antiboises. À l'instar des associations culturelles, il leur est demandé d'étudier la possibilité de mettre à disposition de l'association Cultures du Cœur, des invitations sur l'ensemble de leurs manifestations. Je vous rappelle que cette association a pour vocation de faciliter l'accès à la culture à des personnes qui en ont été exclues et je rappelle que l'Office de tourisme ira dans cette même démarche. Les quatre associations concernées sont les Amis du Vieil Antibes, l'Amicale des Rapatriés d'Afrique du Nord, d'outre-mer et leurs Amis d'Antibes, l'Association des Loisirs et des Jeux de l'esprit et l'Harmonie antiboise.

#### **M. LEONETTI**

Intervention du groupe Union pour Antibes Juan-les-Pins ? Monsieur MOLINE.

#### **M. MOLINE**

Monsieur le Maire, chers collègues. Nous ne pouvons que féliciter les personnes qui s'investissent au sein de l'association et les encourageons à persévérer. Lorsque ces associations présentent un intérêt général, il est logique que la Ville les aide financièrement. Même si quelquefois le montant de ces subventions nous paraît un peu trop généreux, nous voterons cette délibération.

Par contre, nous déplorons vivement que la Ville n'ait pas donné un avis favorable à la demande de subvention faite par l'association Match Racing d'Antibes, d'un montant de 15 000 euros pour l'organisation du Championnat du monde étudiant de Match Racing en baie d'Antibes, avec la venue de 18 équipages de 18 nations du monde entier. Des retombées économiques et médiatiques vont ainsi nous échapper et il est regrettable de constater que c'est Nice qui va en bénéficier. Merci.



**M. LEONETTI**

Écoutez, ce n'est pas l'objet de la délibération donc vous me permettrez de vous répondre de manière différée sur Match Racing mais en tout cas, on ne peut pas dire que la Ville d'Antibes ne subventionne pas de manière soutenue l'ensemble des associations, en particulier en matière sportive, en matière de voile.

Donc sur cette délibération, merci de votre explication de vote. On passe au vote. Personne n'est contre ? Pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**23-1 - PETITE ENFANCE - RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES - CONVENTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANTIBES RELATIVE AUX RENCONTRES ENTRE LE MULTI-ACCUEIL FONTONNE ET L'ACCUEIL THÉRAPEUTIQUE DE JOUR – RENOUELEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Mme DOR**

Alors, il y a un an, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur un projet de rencontres intergénérationnelles entre le multi accueil de la Fontonne et l'accueil thérapeutique de jour géré par le Centre Communal d'Action Sociale et qui sont très proches. Ces rencontres donc se sont déroulées pendant toute l'année qui vient de s'écouler, à raison d'un échange par semaine. Elles ont prouvé leur intérêt tant au niveau des enfants que des personnes accueillies à l'accueil thérapeutique et c'est pourquoi le bilan qui en a été fait nous permet de vous proposer aujourd'hui de renouveler cette convention cette fois pour une durée de trois ans. Donc je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à renouveler cette convention pour une durée de trois ans.

**M. LEONETTI**

Là aussi, il n'y a pas d'intervention, mais permettez-moi de saluer cette action remarquable sur les rencontres intergénérationnelles et de féliciter l'ensemble des acteurs qui y participent.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

**23-2 - PETITE ENFANCE - ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL - AMÉNAGEMENTS ET ACQUISITIONS - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

**Mme DOR**

Ce rapport concerne une demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales, pour des travaux de maintenance dans les structures de la petite enfance ou pour l'achat de renouvellement de mobilier. Donc ces travaux ou ces achats sont prévus l'année prochaine et ils concerneront principalement le multi accueil des Terrasses, le multi accueil Pomme de Pin et le jardin d'enfants Saint-Antoine.

Ces opérations de rénovation ou d'acquisition représentent une dépense de 113 952 euros H.T et il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention auprès de la Caisse d'allocations familiales qui pourrait s'élever à 50 % du montant de ces opérations.

**M. LEONETTI**

Même type de vote, je suppose. Pas d'intervention, pas de vote contre, pas d'abstention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

*Départ de Monsieur AUBRY – Procuration à Madame MURATORE*

*Départ de Monsieur RAMBAUD – Procuration à Monsieur GENTE*

*Présents : 37 / Procurations : 10 / Absents : 2*

## **29-1 - MUSÉE PICASSO - MISE À DISPOSITION DES ESPACES - REDEVANCE - FIXATION**

### **M. DAHAN**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Afin de participer à la valorisation du patrimoine de la Ville, le musée Picasso a proposé donc la mise à disposition de ses espaces de mai à octobre. Cette période a été retenue compte tenu des espaces de réception qui sont prioritairement le patio, la terrasse et le café jardin.

Compte tenu de certaines contraintes liées au fonctionnement du site, les mises à disposition pourront avoir lieu du mardi au vendredi, à l'exception des périodes d'installation des expositions temporaires. Et du 15 juin au 15 septembre seuls les lundis, mardis et jeudis seront disponibles en raison de l'ouverture des nocturnes. Dans cette perspective, deux formules sont envisagées. La première qui est une visite apéritive avec un maximum de 100 personnes et des horaires de privatisation de 18 heures à 23 heures, pour un tarif de 10 000 euros. Et la deuxième qui est un cocktail dînatoire avec également un maximum de 100 personnes et des horaires de privatisation qui seront de 18 heures à 1 heure et pour un tarif, lui, de 15 000 euros.

L'occupant s'engagera par ailleurs à régler en cas de dépassement de ces horaires une redevance de 3 000 euros pour chaque heure supplémentaire commencée et à verser un dépôt de garantie qui est équivalent au montant de la redevance d'occupation. Pour ces deux formules, bien entendu, la surveillance et le ménage à l'occasion des manifestations seront assurés par les sociétés titulaires des marchés et aux frais de l'occupant. Les frais de traiteur, les réceptions seront également à sa charge. De même que les guides conférenciers qui seront laissés aussi à l'appréciation de l'occupant. Donc il vous est demandé d'adopter la tarification proposée dans le cadre de la mise à disposition de ces espaces.

### **M. LEONETTI**

Alors, la Gauche et l'Écologie.

### **M. PIEL**

J'ai apprécié que Monsieur DAHAN précise que les frais de petits fours sont à la charge de la personne qui va utiliser le musée. Ça me semblait entendu.

En prenant la connaissance de l'intitulé de la délibération, j'ai d'abord pensé qu'elle concernait les espaces du Fort Carré puisque c'était indiqué les espaces. Eh bien non, c'est bien de la privatisation du musée Picasso dont il s'agit. Romuald Dor de la Souchère n'avait certainement pas prévu que son œuvre et par la même occasion celle de Picasso soit négociées à l'encan. Évidemment il faut avoir quelques moyens pour payer 2 500 euros de l'heure de location de ce bien qui est, je le rappelle, un bien public.

M. TAKIEDDINE ou M. ABRAMOVITCH pourront se le permettre. Pour Monsieur MADOFF, c'est déjà trop tard. Décidément le règne du fric est implacable. Vous avez initié, Monsieur le Maire, la Promenade des Arts, il y a quelques années. Je ne pensais pas que celle-ci était synonyme de Fouquet's. Il ne faut pas vous arrêter au musée ! Ne vous arrêtez pas au musée, louez les chapelles Saint-Bernardin, de la Garoupe ! Louez la salle du Conseil !

### **M. LEONETTI**

Je m'en garderai bien, c'est du cultuel.

### **M. PIEL**

Pourquoi pas votre bureau ! Louez votre bureau...

Nous trouvons cette privatisation scandaleuse. Gageons que les réceptions VIP organisées au musée Picasso seront classieuses, bling-bling et permettront des affaires juteuses. Parce que c'est dans ce contexte-là que l'on va pouvoir, comme vous l'avez dit tout à l'heure d'ailleurs, faire des affaires juteuses.

Donc voilà, nous n'acceptons pas que ce musée qui n'a pas été construit en partenariat public / privé, qui n'a pas été mis en délégation de service public, soit utilisé pour des réceptions de personnes qui ont les moyens financiers de se payer une partie du patrimoine antibois, ne serait-ce que pour une soirée. Je trouve que c'est scandaleux et pour ce qui nous concerne, nous allons étudier de quelle façon on pourra empêcher évidemment légalement cette location, cette privatisation. Voilà !

Si tout ce qui a été fait dans ce musée quand il s'appelait encore musée Grimaldi et puis maintenant musée Picasso n'a pour but que de permettre la location à des personnes qui ont le yacht dans le port et la villa au Cap d'Antibes, excusez-moi, mais il ne reste plus qu'à habiller les antibois et les antiboises en costume folklorique et d'aller attendre à l'entrée que ces personnes veuillent bien nous tendre la pièce. Franchement 10 000 euros ou 15 000 euros la soirée, je ne pensais pas que la Ville en était là. Et que vous, vous en étiez là.

### **M. LEONETTI**

J'aime bien, Monsieur PIEL, quand vous êtes plein de nuances comme ça et que vous arrivez à concilier une parole forte et manier des concepts contradictoires.

D'abord, on a mis beaucoup d'argent dans ce musée. C'est vrai. Et personne ne le regrette, ni Monsieur DAHAN, ni Simone TORRES, ni l'ensemble du Conseil municipal. Ce que nous avons souhaité, c'est que ce musée soit accessible à tous. Nous avons mis contrairement à ce que le gouvernement d'ailleurs proposait à un moment donné, nous n'avons pas mis la gratuité.

Nous avons fait payer les gens qui venaient voir le musée Picasso, mais nous avons mis deux semaines entières pour que l'ensemble des antibois puisse le visiter de manière totalement gratuite. Et puis nous avons fait logiquement des tarifs qui sont l'accès gratuit pour les plus jeunes et pour certaines catégories.

Et donc dans ce sens-là, la première étape était qu'à un moment donné quand on rentre dans le musée Picasso, on donne 6 euros. À partir de là, on peut se dire, mais finalement est-ce que la culture doit être totalement gratuite, l'artiste gratuit et tout gratuit ? Je me rappelle de la polémique un peu stérile pas à l'intérieur de ce Conseil qui l'a voté à l'unanimité, de l'achat de la statue de Jaume PLENSA, pour laquelle il ne fallait pas la payer. C'est quand même curieux de constater que RUBENS, REMBRANDT faisaient payer leurs œuvres. Il y a même une œuvre qui s'appelle *Ronde de Nuit* qui est très belle et qui n'a jamais été payée. Parce que les gens qui voulaient voir leur tête compte tenu du clair-obscur que faisait le peintre n'étaient pas suffisamment reconnaissables pour que cela puisse être financièrement acceptable.

Ça veut dire que d'avoir les mains pures et de dire la culture elle est totalement gratuite, c'est une faute. Et donc il me semble qu'il y en a qui doivent payer et d'autres qui ne doivent pas payer. Et ceux qui ne doivent pas payer, c'est évidemment la population qui a l'accès libre et gratuit quinze jours par an sur le musée Picasso.

Après, est-ce qu'on a le droit d'y faire une réception sur la terrasse ? Je suis un peu à l'inverse de vous. Je pense que quand quelqu'un vient sur la terrasse, il ne doit pas payer uniquement l'entrée. Et s'il veut effectivement avoir quelques petits fours, il ne doit pas payer que les petits fours. Parce que le site est suffisamment exceptionnel, parce que l'endroit est suffisamment exceptionnel, pour qu'effectivement ceux qui ont les moyens viennent apporter une contribution financière forte pour que nous puissions continuer une politique culturelle ouverte et gratuite à tous.

Alors oui, je suis pour. La question est de savoir plutôt à l'intérieur du Conseil et en dialogue avec le Conservateur, est-ce que ce n'est pas assez cher ? On s'est même posé la question de se dire, peut-être qu'il faudrait que ce soit plus cher que ça. Et finalement, on est revenu à des chiffres qui vous paraissent excessifs, mais moi je pense que lorsqu'on est sur le bord de la Méditerranée, sur les remparts d'Antibes et qu'en dehors des heures de visite - ce qui n'empêche à personne de visiter le musée Picasso - on paye toutes les prestations et que le fait de pouvoir payer toutes les prestations ramène 10 000 euros dans les caisses de la Ville ou 15 000 euros, je trouve que c'est une bonne gestion.

Et d'ailleurs à la Mairie de Paris, les choses se font ainsi. Vous avez vu le Louvre ? Je ne dis pas que c'est comparable au musée Picasso, mais de temps en temps, il y a effectivement une réception. Et ce n'est pas anormal. Il me semble même que de temps en temps, le parti communiste occupe ces lieux et les utilise d'ailleurs, en les finançant, c'est-à-dire en finançant la soirée. Et personne ne dit que c'est un scandale que le parti communiste occupe le Louvre et se paye du vin rouge du bourgeois sur des nappes du Louvre. Ça ne choque pas.

Donc si vous me dites que le tarif est trop important, moi je vous dirai non. Si quelqu'un a les moyens de vouloir se payer ce luxe-là, il faut qu'il le paye pour que justement les enfants d'Antibes visitent le musée gratuitement.

Et si vous me dites, il ne faut pas faire payer, alors là, je vous dirai que vous avez une vision assez particulière de la culture qui fait que l'accès à la culture doit être accessible à tous.

Voir "La joie de vivre" doit être accessible à tous. Mais d'avoir le plaisir, que peut-être vous avez eu et que j'ai eu, de boire un verre en regardant de la terrasse du musée, la Méditerranée le soir au couchant, si ça doit être payé par des gens qui ont les moyens et bien moi je pense qu'il faut qu'ils payent.

C'est la différence entre vous et moi et d'une politique qui est non dogmatique et redistributive.

Madame MURATORE.

### **Mme MURATORE**

Alors, deux choses. Pour nous, c'est bien clair que c'est en dehors des heures de visite. Ça n'interfère pas avec les visiteurs, que tout est pris en charge par les usagers du site.

### **M. LEONETTI**

Totalement.

### **Mme MURATORE**

Sur le prix, c'est vrai que l'on n'a pas de recul, de comparaison. Il va falloir voir. Par contre, on a une demande. Vous êtes sur deux semaines par an de gratuité, nous on voudrait étudier une carte annuelle pour les antibois qui serait à un prix modique et qui permettrait l'accès à tous les sites qui sont actuellement payants de la Ville, tous les musées de la Ville, la villa Eilenroc. Donc que les personnes aient la possibilité d'avoir avec cette carte annuelle, l'entrée partout et ça nous paraîtrait plus utilisé et plus utile que les deux semaines par an. Voilà. Donc on vous demande de réfléchir à cette possibilité.

### **M. LEONETTI**

Je comprends votre sentiment et il n'est pas totalement illégitime. Sauf que quand vous dites que le résidant ne paye rien et le visiteur paye un tarif, il faut répercuter le tarif sur celui qui visite, forcément pour faire la gratuité à l'autre. En responsabilité, il faut que je regarde quand même les équilibres budgétaires.

Il y a un petit côté quand même, un petit côté discriminant. Lorsque vous dites pendant deux semaines, qui ne sont pas les périodes estivales d'affluence forte. Pendant deux semaines et avec la publicité suffisante, le musée Picasso est totalement ouvert à tout le monde. Il bénéficie à 99 % aux antibois et aux juanais. Donc c'est plus simple comme gestion et en même temps, ça ne discrimine pas.

Par contre, vous le savez, il y a des catégories en particulier la jeunesse, pour lesquelles c'est gratuit. Donc l'ensemble des jeunes vont au musée Picasso et c'est gratuit. La médiathèque, on rentre et c'est gratuit. Et je suis aussi favorable à ce que beaucoup de manifestations de rue soient multipliées pour qu'elles soient gratuites.

Je veux bien étudier votre proposition, mais elle aura un équilibre peut-être un petit peu complexe et une gestion difficile à aménager. En tout cas, la délibération qu'on vous propose, c'est simplement qu'en dehors du service public, des personnes qui prennent toutes les assurances, les guides privés, les sécurités, les prestations, plus une redevance à la Ville de 10 000 euros, moi je trouve que c'est plutôt mieux que de répondre à des demandes occasionnelles de visites de groupe et de se demander si on peut leur offrir ou non un cocktail sur la terrasse ? Franchement, pourquoi la Ville offrirait une prestation supplémentaire sans la faire rémunérer ? C'est même une façon de mépriser le lieu et de mépriser le travail des personnes qui y travaillent.

Cette délibération n'a rien d'innovant. Il n'y a pas un musée au monde qui n'a pas une partie d'activités sur des prestations particulières. Je veux bien évidemment qu'il y ait une sélection. On n'acceptera pas les cérémonies de communion, d'abord parce que c'est culturel et ça choquerait Monsieur PIEL. Il n'y aura pas d'évènement familial parce que les personnes sont riches. Il y a une visite du musée... et je demande à ce que la Commission des Affaires culturelles prenne la décision et décide de ce qui apparaît comme une manifestation de prestige par rapport à une manifestation à caractère personnel, familial ou qui ne correspond pas à la dignité ou à la qualité du lieu.

### **M. PIEL**

Pour le lancement d'une marque de parfum ou de voiture...

## **M. LEONETTI**

La voiture, c'est difficile. Si le Numéro 5 de Chanel était né sur le musée Picasso, ça ne me choquerait pas de manière forte. Pas plus que la vente du muguet du parti communiste le 1<sup>er</sup> mai, qui vous a tant rapporté. Alors, on passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ? Je vous remercie.

Délibération adoptée à la majorité par 44 voix POUR sur 47 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

## **31-1 - NTIC - AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES CONNEXIONS INFORMATIQUES À DISTANCE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ LOGIN PEOPLE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **M. BAYLE**

Monsieur le Maire et chers collègues. Je vous propose une convention de partenariat avec une société privée, Login People. Par contre, à titre non onéreux pour une solution que beaucoup d'entre vous connaissez et qui s'appelle donc l'ADN numérique qui permet d'augmenter la sécurité à des personnes notamment mobiles, ce qui pourrait être intéressant pour notamment les élus et les directeurs de la municipalité. Voilà, c'est quelque chose de vraiment simple. J'attire simplement votre attention sur le fait qu'au niveau de l'article 2, il y a une modification. Ça n'est pas une solution qui est adoptée en tant que projet pilote ad vitam æternam, mais pour une année, jusqu'au 31 décembre 2012. Je vous remercie.

### **M. LEONETTI**

Cette délibération passe un peu de façon inaperçue, comme toutes les délibérations qui sont consensuelles, mais qui est un élément excessivement positif sur l'amélioration de la sécurité des connexions informatiques. Je vous garantis que c'est l'enjeu du XXI<sup>ème</sup> siècle.

On passe au vote. Qui est contre ? S'abstient ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

*Départ de Monsieur PERUGINI – Procuration à Monsieur SEITHER*

*Présents : 36 / Procurations : 11 / Absents : 2*

## **38-1 - PARCELLES SISES LIEU-DIT 'PLAINE DE LA BRAGUE' À VOCATION DE PRAIRIE HUMIDE - ACQUISITION EN INDIVISION ET PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

### **M. GILLI**

Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit donc d'une prairie humide, d'un petit moins de trois hectares, 2,8 hectares qui fait partie de la ZNIEFF. Une ZNIEFF, c'est une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de la plaine et de la basse vallée de la Brague. C'est donc une des dernières prairies humides du département qui doit être préemptée par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural PACA, donc la SAFER. Et nous venons, il y a très peu de temps, de mettre en place un partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels de la région Provence Alpes Côte d'Azur pour pouvoir éventuellement racheter ce terrain, à la suite de cette préemption.

Le prix de ce terrain est actuellement de 383 916 euros : 350 000 de fonciers et 33 916 euros de frais de portage. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver bien évidemment l'acquisition solidairement par la Commune et le Conservatoire d'espaces naturels de Provence Alpes Côte d'Azur auprès de la SAFER PACA des parcelles numéro AE114, 122 et 126 d'une contenance de 2,82 hectares 39, pour un montant de 191 958 euros. C'est la participation de la commune. Mais aussi d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat avec le CEN PACA et la SAFER ainsi que tous les actes relatifs à intervenir, la convention d'acquisition des dites parcelles en partenariat avec le CEN PACA. Aussi d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tous les partenaires financiers dont une partie s'est déjà engagée à nous les verser et à signer les actes y afférents et aussi de dire que la dépense correspondante sera inscrite au budget communal 2012.

**M. LEONETTI**

Je me permets quand même de poser moi-même une question à laquelle j'ai la réponse, mais je voudrais que Mathieu GILLI réexplique que ce n'est pas la Ville qui va payer tout ça, et que donc on est dans une procédure de préservation de l'environnement, mais on n'est pas les seuls dans cette démarche, financièrement.

**M. GILLI**

Nous sommes coacquéreur avec le CEN PACA qui est donc une association de loi 1901, reconnue d'utilité publique, qui l'a déjà fait avec d'autres communes dont la commune de Cipières, pas très loin de chez nous qui a acquis donc en indivis à 50 % le terrain et qui le gère ensuite par une convention avec la commune de Cipières. Nous faisons la même chose avec ce CEN pour ces prairies humides de la Brague qui, je le rappelle, font partie des dernières du département des Alpes-Maritimes.

**M. LEONETTI**

Union pour Antibes Juan-les-Pins, la Gauche et l'Écologie.

**Mme VERCNOCKE**

Monsieur le Maire, mes chers collègues et donc Monsieur GILLI, le but de cette intervention est non seulement d'approuver cette délibération, mais aussi de féliciter tous ceux et toutes celles qui sont à son origine. J'espère que ça ne vous inquiète pas, Monsieur le Maire, quand l'opposition donne ses félicitations pour une opération.

**M. LEONETTI**

Vous pouvez continuer Madame. Je ne m'en lasse pas !

**Mme VERCNOCKE**

Les habitants d'Antibes dans leur ensemble, mais plus particulièrement les habitants d'Antibes Est ne peuvent qu'être ravis du maintien de ces lieux en leur état naturel, sauvegardant à la fois le patrimoine botanique et les rivages lacustres, mais surtout ajoutant une protection naturelle contre les inondations, dans une zone plus large, qui est bien mise en péril par un bétonnage des sols parfois inconsidéré. Alors, en tant qu'habitante de ce secteur et Conseillère municipale, donc je ne peux qu'être ravie de voir la mairie y reprendre la main.

Il ne faut pas non plus oublier que ces terrains sont à proximité, très proches de la zone dite "ludique". Alors, moi j'ai mis des guillemets aujourd'hui à ce ludique, car pour l'instant il ne s'agit que d'une zone commerciale où il n'y a pas le moindre cm<sup>2</sup> qui est dévolu aux loisirs du public qu'il soit touriste ou antibois, contrairement d'ailleurs aux autres zones ludiques françaises.

Donc, pour moi, cette délibération est une première délibération qui incite à croire et surtout à espérer que la mairie va utiliser les outils à sa disposition, comme la préemption, mais ça peut être la DUP ou autre chose, pour créer quelques espaces que les antibois, les touristes et surtout les enfants, leurs enfants, sont en droit d'attendre pour ne pas seulement disposer de loisirs payants, mais aussi de se promener, faire du sport ou se reposer, démontrant ainsi que la coexistence entre les intérêts privés et les intérêts publics est possible à condition qu'un juste équilibre soit trouvé et maintenu. Nous souhaiterions bien sûr que nos espoirs ne soient pas déçus. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

**M. LEONETTI**

Merci ! Mais vos espoirs ne seront pas déçus puisque c'est exactement la politique que nous menons. Monsieur PIEL.

**M. PIEL**

Oui, très rapidement. Évidemment, nous approuvons ce rapport et nous souhaitons savoir par contre si l'installation ou la réinstallation d'agriculteurs sera toujours possible après cette acquisition.

Je dis cela parce que c'est ce point précisément qui validait l'acquisition par préemption de la SAFER. C'est-à-dire la SAFER a pu préempter ce terrain qui sinon allait rejoindre la zone d'animation que vient d'évoquer Madame VERCNOCKE, puisque son propriétaire était candidat pour acheter cette zone. Ce qui prime par rapport au droit de préemption de la SAFER, c'est l'installation et la réinstallation d'agriculteurs.

Par contre, il n'y a plus dans les documents de la commune de liens avec ce qui est la cause première du droit de préemption qu'a utilisé la SAFER. Donc, nous souhaiterions qu'il soit toujours possible pour des agriculteurs de s'installer ou de se réinstaller, comme c'est indiqué dans le droit de préemption, dans les documents de la SAFER.

**M. LEONETTI**

Monsieur GILLI.

**M. GILLI**

Monsieur PIEL, deux petites choses par rapport premièrement à l'historique du dossier. La CASA qui a donc la compétence agricole sur notre territoire, a d'abord été sollicitée avant la Ville d'Antibes et le CEN PACA pour ce terrain.

Vous n'êtes pas sans savoir que c'est une zone d'épanchement des crues et qu'il est donc difficile pour un terrain qui se retrouve plusieurs mois par an sous quelques centimètres d'eau, d'établir une activité agricole, même de type élevage extensif.

D'autre part, depuis peu, la SAFER permet, et les documents sont joints en annexe de la délibération, d'acquérir des parcelles pour protéger des biotopes ou des écosystèmes. J'espère avoir répondu à votre interrogation.

**M. LEONETTI**

Deux choses. Ce n'est pas interdit, mais c'est compliqué d'avoir une zone agricole. Mais... et je crois que c'est ça que vous voulez dire, Monsieur PIEL, ça n'est pas un élément qui peut altérer le fait que la SAFER nous aide à acquérir le terrain. Parce que, comme vient de le dire Matthieu GILLI, on n'est pas obligé lorsque la SAFER préempte un terrain que ce soit uniquement pour y implanter des agriculteurs. Ça peut être parce qu'il y a une faune à préserver, ça peut être parce que il y a des équilibres pluviaux à préserver. Donc, ce n'est pas dangereux, si c'est ça la question. Non ce n'est pas ça.

**M. PIEL**

Je comprends.

**M. LEONETTI**

La question que je m'étais posée, moi. Je me suis dit, la SAFER vient. Est-ce qu'on va pas se trouver avec un autre candidat à l'achat qui va pouvoir contester que ce soit la SAFER en disant et quand est-ce que vous allez cultiver du blé, du maïs à cet endroit-là ?

**M. PIEL**

Je n'osais pas le dire de cette façon parce que...

**M. LEONETTI**

Je le dis comme ça. Parce que comme nous l'avons vérifié et qu'effectivement la SAFER a le droit d'élargir son champ d'action à des préservations de faune et de flore, on n'est pas juridiquement fragile.

**M. PIEL**

D'accord. Le droit de préemption avait comme première raison, l'installation d'agriculteurs ou la réinstallation. C'est écrit de cette façon.

**M. LEONETTI**

Mais en même temps, ce n'est pas exclu.

**M. PIEL**

Si aujourd'hui, que l'on ne vende pas ce terrain pour qu'on étende Antibesland, etc., on est tout à fait d'accord. Mais je pense qu'il faudra quand même examiner, alors, la compétence entre la CASA et la Ville, peut-être. Mais comme vous avez dit en début de séance qu'il y avait un travail en commun, y compris à travers des mutualisations, je pense qu'on ne pourra pas balayer d'un revers de main si un agriculteur y compris dans le cadre que l'on connaît de ces prairies humides, etc., mais il y a des cultures qui correspondent à cela.

Depuis très très longtemps à Antibes, si un agriculteur souhaite s'installer, je pense qu'il faudra au moins étudier sa proposition parce que la SAFER a pu faire jouer son droit de préemption avec comme seule raison l'installation et la réinstallation d'agriculteurs.

Donc, il faut faire quand même attention, quoi. Donc, moi je ne serai pas candidat, mais il y a un tel besoin d'agriculture de proximité, d'entretenir des... qu'on ne peut pas dire non...

#### **M. LEONETTI**

On ne peut pas dire non, mais ce n'est pas l'endroit le plus propice. Or la CASA avec la SAFER, achète beaucoup de terrains à vocation agricole ou à vocation d'élevage. Je veux dire qu'il y a toute une oliveraie qui a été achetée. Il y a à Bar-sur-Loup des terrains qui sont en train d'être acquis. Il y a à Châteauneuf un certain nombre de terrains qui ont été aussi utilisés dans ce sens.

Et il y a toute la partie nord d'Antibes sur laquelle nous avons aussi mis des emplacements réservés pour le développement agricole. Donc, il y a un plan. On peut en rediscuter un jour. On pourrait faire ça, un jour, en exposition CASA : stratégies de l'agropastoralisme. Parce que c'est très important qu'on maintienne et qu'on prévienne ces endroits. Ici, on n'est pas là pour empêcher que quelqu'un prenne le terrain. On a bien compris que dans cette zone, il faut préserver des espaces naturels. C'est à la fois utile sur le plan des inondations et en même temps sur la préservation de la faune et de la flore qui existent encore.

On est d'accord. On passe au vote. Pas de vote contre, ni d'abstention ?

Et voilà, une belle délibération qui passe sans que cela inquiète ni les uns, ni les autres.

Délibération adoptée **à l'unanimité.**

Le prochain conseil est le 3 février 2012. Je vous souhaite une bonne fin d'année.

----

La séance a été levée à 18 h 31.

Le Directeur Général des Services,  
Secrétaire Auxiliaire de Séance,

Le Secrétaire de séance,

Stéphane PINTRE

Matthieu GILLI